

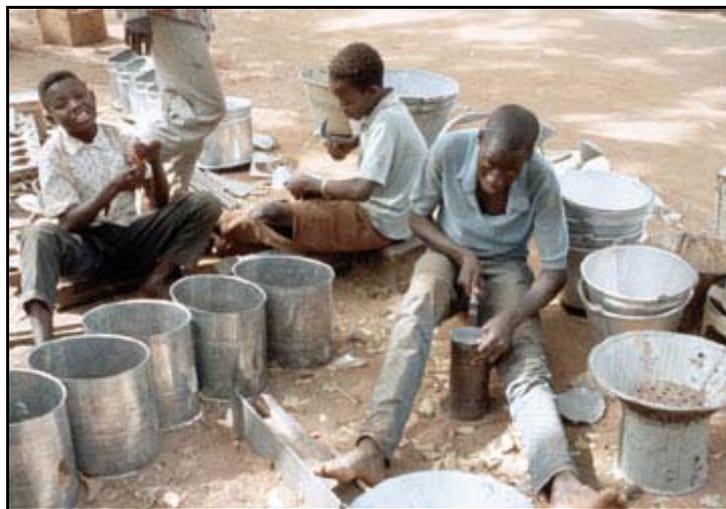
**MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

**Secrétariat général**

**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE**



**Rapport d'analyse de l'enquête qualitative sur le travail des enfants dans la ville de Ouagadougou-2010**



## AVANT PROPOS

---

La réalisation d'une enquête qualitative sur le travail des enfants dans la ville de Ouagadougou répond aux besoins en informations des utilisateurs de données au niveau central et décentralisé pour mesurer les progrès réalisés dans l'application des lois interdisant le travail des enfants. Les résultats produits viennent compléter les données déjà disponibles d'une part et d'autre part, ils seront pris en compte dans l'élaboration et le suivi des plans, programmes et projets relatifs à l'éradication du travail des enfants au Burkina Faso.

Cette enquête a été réalisée dans la commune de Ouagadougou au mois de juin 2010 afin d'approfondir certains aspects de l'enquête quantitative de 2006 que sont les origines des enfants travailleurs, les raisons pour lesquelles les enfants travaillent, leurs conditions de travail, l'incidence du travail sur l'éducation, la santé et le développement des enfants.

L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) a le plaisir de mettre à votre disposition, le rapport d'analyse y relative.

L'enquête doit son succès à une coopération fructueuse entre l'Etat et la banque africaine de développement (BAD). L'INSD adresse ses sincères remerciements et sa profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette enquête.

**Le Directeur Général**



**Bamory OUATTARA**  
*Chevalier de l'Ordre du Mérite*

## SOMMAIRE

Avant propos .....	1
Introduction.....	5
I- Contexte et aspects methodologiques .....	7
I.1- Contexte.....	7
I.2- Cadre juridique sur le travail des enfants au burkina faso .....	8
I.3- Etat des connaissances .....	9
I.4- Aspects méthodologiques .....	10
II- Caractéristiques des populations cibles enquêtées .....	14
II.1- Enfant.....	14
II.2- Tuteur.....	15
II.3- Employeur .....	15
II.4- Parent.....	15
II.5- Administration et association .....	15
III- Origines des enfants travailleurs .....	17
III.1-Situation socio-économique des ménages des enfants travailleurs .....	17
III.2- Les localités de provenance des enfants travailleurs.....	18
IV- Raisons du travail des enfants.....	19
IV.1- La pauvreté.....	19
IV.2- La non scolarisation et la déscolarisation .....	20
IV.3- La survie des parents .....	21
IV.4- Activité de contre saison.....	21
IV.5- Confiage des enfants.....	21
IV.6- Rôles ou implication des familles dans la mise au travail des enfants .....	22
V- Conditions de travail .....	24
V.1- Difficultés du travail.....	24
V.2- Punitions infligées aux enfants .....	27
V.3- Materiel de protection .....	27

V.4- Rémunération .....	28
V.5- Rapports avec les adultes .....	30
V.6- Horaires de travail.....	31
VI- Incidence du travail sur l'éducation, la santé et le développement des enfants .....	32
VI.1- Incidence du travail sur l'éducation scolaire des enfants.....	32
VI.2- Incidence du travail sur la santé et le développement des enfants .....	33
VI.3- Destination des gains obtenus.....	35
VII- Les projets d'avenir des enfants .....	37
VII.1- Perception du travail .....	37
VII.2- Les aspirations présentes et futures.....	39
Conclusion.....	43
Recommandations .....	45
Bibliographie.....	46
Annexe .....	47

## **SIGLE ET ABREVIATION**

---

BAD	Banque Africaine de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BRAFASO	Brasserie du Faso
BRAKINA	Brasserie du Burkina
COBU	Confiserie du Burkina
EA-QUIBB	Enquête Annuelle-Questionnaire Unifié des indicateurs de base du Bien-être
ENTB-BF	Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Burkina Faso
Ets Noomde	Etablissement Noomde
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
JO	Journal Officiel
MS	Ministère de la Sécurité
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PM	Premier Ministère
PRES	Présidence du Faso
SODEPAL	Société d'Exploitation de Produits Alimentaires
UNICEF	Fond des Nations Unies pour l'Enfance

## INTRODUCTION

---

La notion du « travail des enfants » selon l'Organisation internationale du travail (OIT) renvoie à un travail qui : « prive les enfants de leur enfance, altère leur potentiel et leur dignité, porte préjudice à leur santé physique et psychique.

Elle fait référence à un travail qui :

- ✓ est mentalement, psychiquement, socialement et moralement dangereux et nuisible pour les enfants,
- ✓ restreint ou prive les enfants de leurs opportunités de suivre une scolarité,
- ✓ oblige les enfants à quitter prématurément l'école,
- ✓ incite les enfants à combiner école, horaires démesurés et travail harassant ».

L'expression « travail des enfants » s'avère en réalité assez complexe. Elle dépend des aspects suivants : l'âge de l'enfant, le type et le secteur d'activités, les horaires et le lieu de travail, les conditions dans lesquelles l'enfant travaille et de la législation du pays.

De nombreuses études ont été réalisées dans la ville de Ouagadougou pour comprendre, déterminer les raisons et conséquences du phénomène du travail des enfants de plus en plus présent dans les villes du pays. En effet, les communes urbaines regorgent d'enfants de tout âge exerçant une activité économique ; qui pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, qui par force est exploité par un tiers à des fins économiques.

Cependant, dans toute cette variété de situations, s'entremêlent le travail de forme socialisante et le travail allant de pair avec l'exploitation économique et le mauvais traitement.

En effet, selon Baya (2003) « La socialisation de l'enfant passe par sa mise progressive à l'ouvrage, par sa participation croissante proportionnelle à son âge, aux travaux de la communauté. Ce principe de l'effort conférerait à l'initiation précoce au travail une dimension supérieure, une forme d'initiation à une façon de vivre et de travailler et il ne serait pas à confondre avec le travail des enfants condamné par la convention sur les droits de l'enfant [...]. En définitive, appréhender le travail des enfants à Ouagadougou revient à la délicate tâche de faire le discernement entre la situation de socialisation et la situation d'exploitation ».

L'enquête nationale sur le travail des enfants réalisée en 2006 a permis de faire la situation sur les types d'activités exercées par les enfants ; l'ampleur et les caractéristiques du travail des enfants à abolir et l'impact du travail sur la scolarisation et la santé.

Le présent rapport fait état de la situation sur le travail des enfants dans la ville de Ouagadougou. Traitant uniquement de l'aspect qualitatif, il vient en complément explicatif du phénomène du travail des enfants déjà abordé dans l'enquête nationale sur le travail des enfants en 2006.

Le document s'articulera autour de sept points à savoir :

- contexte et aspects méthodologiques
- caractéristiques des populations cibles enquêtées
- origine des enfants travailleurs
- raisons du travail des enfants
- conditions de travail
- incidence du travail sur l'éducation, la santé et le développement des enfants
- les projets d'avenir des enfants

## I- CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

### I.1- CONTEXTE

Avec une population composée principalement de Mossi, Dioula, Fulfuldé, Bissa, Gurunsi ; la commune urbaine de Ouagadougou compte cinq (5) arrondissements, trente (30) secteurs et dix sept (17) villages. Située au cœur de la province du Kadiogo, la commune urbaine de Ouagadougou est limitée au nord par les communes rurales de Loumbila et de Pabré, au sud par celles de Komsilga et Koubri, à l'est par celle de Saaba et à l'ouest par la commune rurale de Tanghin Dassouri (INSD, 2009).

La commune urbaine de Ouagadougou a une superficie de 518 km<sup>2</sup>. En 2006, le recensement de la population y a dénombré une population de 1 475 839 habitants, soit une densité de 2847,9 habitants au km<sup>2</sup> (INSD, 2009). « Capitale du Burkina Faso, la ville de Ouagadougou est au terminus de la voie ferrée venant d'Abidjan (Côte d'Ivoire) et occupe de ce fait une position géographique favorable aux échanges commerciaux. Ouagadougou est une plaque tournante du commerce de produits agricoles et du bétail avec le reste du Burkina Faso d'une part, et les pays voisins d'autre part » (INSD, 2009).

La ville de Ouagadougou constitue le principal centre économique du pays : « les principales activités économiques sont l'industrie (bâtiments et travaux publics, manufacture d'ouvrages métalliques ; transformation et conditionnement de produits alimentaires...), l'agriculture et l'élevage, le commerce (des grossistes aux petits commerces traditionnels), les banques, l'artisanat, le transport, l'hôtellerie et le tourisme. En effet, plusieurs unités de production de biens ou de services marchands sont implantées sur son territoire. Il s'agit pour la plupart des unités de fabrication de produits alimentaires (BRAKINA, COBU, BRAFASO, SODEPAL, ETS NOOMDE etc.) et de produits dérivés du bois. Quant à l'artisanat, il regroupe diverses productions dont les principales sont, les cuirs et peaux, la menuiserie, la sculpture, la poterie, le bâtiment et la teinture » (INSD, 2009). Cette diversité d'activités économiques est un des facteurs favorables à l'entrée précoce des enfants au travail.

Par ailleurs le rapport sur le profil de pauvreté réalisé par l'INSD en 2003, montre que le milieu rural contribue à hauteur de 93,6% à l'incidence de la pauvreté nationale. C'est dire que la pauvreté touche beaucoup moins les populations urbaines que les populations rurales. Cette situation favorise l'exode rural des enfants et jeunes vers les centres urbains pour la recherche d'emploi.

## **I.2- CADRE JURIDIQUE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS AU BURKINA FASO**

Le Gouvernement du Burkina Faso, dans le souci de protéger les enfants, a ratifié de nombreux instruments juridiques internationaux et régionaux ; et adopté des textes nationaux relatifs au travail des enfants. Les instruments juridiques internationaux/régionaux en matière de promotion et de protection des droits de l'enfant adoptés par le Burkina Faso sont entre autres :

- ✓ la Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 ;
- ✓ le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 ;
- ✓ la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples ;
- ✓ la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ;
- ✓ la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) ;

D'autres instruments plus spécifiques mis en vigueur par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour la lutte contre le travail des enfants, ont été adoptés par le Burkina Faso. Il s'agit de la Convention 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et de la Convention 182 sur les pires formes de travail des enfants et leurs recommandations.

Au niveau national, les textes sur le travail des enfants se réfèrent en grande partie aux textes du Droit du Travail. On peut citer entre autres :

- ✓ la loi n° 028-2008/AN du 13 mai 2008 portant Code du travail, qui en son article 149 stipule que les enfants (toute personne âgée de moins de 18 ans) et les adolescents (toute personne âgée de 18 à 20 ans inclus) ne peuvent être affectés à des travaux susceptibles de porter atteinte à leur développement et à leur capacité de reproduction.
- ✓ le Décret n° 2009-365/PRES/PM/MTSS/MS/MASSN du 28 mai 2009 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso.

### **Encadré : Article 151, 152 et 153 du code du travail**

#### **Article 151 :**

La durée du repos nocturne des enfants doit être de douze heures consécutives au minimum par jour.

Le travail de nuit des enfants est interdit.

Il peut être dérogé à cette interdiction pour les personnes âgées de plus de seize ans en cas de force majeure.

#### **Article 152 :**

L'âge minimum d'accès à tout type d'emploi ou de travail ne doit pas être inférieur à seize ans.

Toutefois, il peut être dérogé à cet âge minimum lorsqu'il s'agit de travaux légers.

Un acte réglementaire du ministre chargé du travail fixe les conditions et les modalités d'exercice de ces travaux après avis du comité technique national consultatif de sécurité et santé au travail.

#### **Article 153 :**

Les pires formes de travail des enfants sont interdites. Cette disposition est d'ordre public.

Aux termes de la présente loi, les pires formes de travail des enfants s'entendent notamment de :

- 1) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés ;
- 2) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production pornographique ou de spectacles pornographiques ;
- 3) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales ;
- 4) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

### **I.3- ETAT DES CONNAISSANCES**

Selon le Rapport<sup>1</sup> global quadriennal sur le travail des enfants du BIT, le nombre des enfants travailleurs dans le monde a sensiblement baissé au cours de la période 2004-2008, passant de 222 millions à 215 millions, soit une baisse de 3 %. Parmi les 215 millions d'enfants travailleurs, 115 millions exercent une activité dite « dangereuse ». Le rapport mentionne que l'Afrique demeure la région qui a la plus forte proportion d'enfants travailleurs avec un enfant sur quatre qui exerce une activité économique.

Au Burkina Faso, le rapport de l'enquête nationale sur le travail des enfants en 2006 a révélé que 41,1% des enfants âgés de 5 à 17 ans mènent une activité économique. Parmi ces enfants travailleurs, 95,8% sont astreints à une activité dommageable<sup>2</sup> et 87,2% sont dans

<sup>1</sup> Rapport I(B) : Intensifier la lutte contre le travail des enfants, mai 2010.

<sup>2</sup> Une activité dommageable : C'est le « travail des enfants à abolir » : toute activité qui physiquement, moralement et/ou socialement a une incidence sur la santé et l'éducation de l'enfant.

des travaux dangereux<sup>3</sup>. Selon le milieu de résidence, il s'est avéré que seulement 23,2% des enfants en milieu urbain exercent une activité économique contre 44,1% en milieu rural. En milieu urbain, on observe parmi les enfants travailleurs 93,6% et 86,1% qui exercent respectivement un travail dommageable et dangereux.

L'analyse selon le sexe a montré une prédominance chez les garçons. En effet, 47,7% des garçons exercent une activité économique contre seulement 34% chez les filles.

Malheureusement, il n'existe pas de statistiques sur le travail des enfants spécifiquement pour la ville de Ouagadougou. Cependant, ces informations d'ordre national et selon le milieu de résidence, donne un aperçu sur le niveau du phénomène.

## **I.4- ASPECTS METHODOLOGIQUES**

### **I.4.1- Objectifs de l'enquête**

L'enquête qualitative sur le travail des enfants dans la ville de Ouagadougou a pour objectif d'approfondir certains aspects, telles que les origines des enfants travailleurs, les raisons pour lesquelles les enfants travaillent, leurs conditions de travail, l'incidence du travail sur l'éducation, la santé et le développement des enfants.

*De façon plus spécifiques cette étude qualitative vise à :*

- ✓ Collecter les informations sur les origines des enfants travailleurs et les raisons du travail des enfants ;
- ✓ Collecter les informations sur leurs conditions de travail et l'incidence du travail sur leur éducation, leur santé et leur développement ;
- ✓ Saisir les informations sur leurs projets d'avenir ;
- ✓ Analyser les informations collectées ;
- ✓ Formuler des recommandations pour améliorer la lutte contre le travail des enfants.

### **I.4.2 Populations cibles et déroulement des travaux**

L'enquête a eu lieu dans les cinq arrondissements de la ville de Ouagadougou et s'est déroulée suivant les étapes ci après :

- ✓ Identification des populations cibles et élaboration des outils de collecte ;
- ✓ Formation des agents de collecte ;
- ✓ Collecte des données sur le terrain ;

---

<sup>3</sup> Les travaux dangereux sont les pires formes de travail des enfants.

- ✓ Traitement des données.

### **a) Identification des populations cibles et élaboration des outils de collecte**

Les populations cibles de l'enquête sont :

- Les enfants âgés de 5 à 17 ans travaillant dans la couture, la coiffure, la soudure, la mécanique, la menuiserie, la maçonnerie, le commerce, l'artisanat et les aides familiaux (rémunéré ou non rémunéré) etc. ;
- Les parents / tuteurs des enfants et employeurs ;
- Le ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale (MASSN), le ministère du travail et de la sécurité sociale (MTSS), l'association des enfants et jeunes travailleurs du Burkina (AEJTB) et la Coalition au Burkina Faso pour les droits de l'enfant (COBUFADE).

Au total cinq (5) guides ont été élaborés pour cette enquête. Il s'agit de :

- ✓ Un guide pour le focus group des enfants ;
- ✓ Un guide d'entretien pour les enfants ;
- ✓ Un guide d'entretien pour les parents ou tuteurs ;
- ✓ Un guide d'entretien pour les employeurs ;
- ✓ Un guide d'entretien pour les associations et ministères qui luttent contre le travail des enfants.

Un atelier de validation de ces outils a été organisé le 7 avril 2010. Cet atelier a regroupé les directions techniques de l'Institut national de la statistique et de la démographie et les directions des études et de la planification du Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale et du Ministère du travail et de la sécurité sociale. Des propositions d'amendement et suggestion ont été faites aux différents documents en vue de leur amélioration.

### **b) Formation des agents de collecte**

L'atelier de formation qui visait l'appropriation des objectifs de l'enquête et des outils de collecte par les agents chargés de la collecte des données s'est tenu du 25 au 28 mai 2010 à l'INSD. Douze (12) personnes ont pris part à la formation et dix (10) ont été retenues à l'issue d'un test pour la collecte des données sur le terrain.

### **c) Collecte des données sur le terrain**

La collecte des données qualitatives sur le travail des enfants a eu lieu du 6 au 15 juin 2010 dans les cinq (5) arrondissements de la ville de Ouagadougou. Des personnes ressources

des différentes mairies ont aidé les enquêteurs à identifier, sélectionner les populations cibles et fixer les rendez-vous pour les entretiens. Il y a eu deux types d'entretien : focus group et entretien individuel.

Dans chaque arrondissement, il a été identifié sept (7) enfants âgés de 5 à 17 ans exerçant une activité pour le focus group et trois (3) enfants (dont deux issus du focus group et un n'ayant pas participé au focus group), un parent, un tuteur et un employeur pour les entretiens individuels.

Pour une organisation pratique sur le terrain, cinq (5) équipes de deux (2) personnes (un secrétaire et un modérateur) ont été constituées. Chaque équipe a assuré le focus group et les différents entretiens individuels dans un arrondissement.

Par ailleurs les entretiens avec les deux ministères et les deux associations ont été menés par l'équipe de supervision.

En somme, cinq (5) focus group et trente quatre (34) entretiens individuels ont été réalisés.

#### **d) Traitement des données**

##### ✓ Transcription des données

La transcription des données a consisté à décharger les informations contenues dans les cassettes d'enregistrement de manière à ce que les différents propos des enquêtés soient clairement élaborés. Cette phase s'est déroulée du 16 juillet au 6 août 2010 et a été assurée par quatre (4) agents.

##### ✓ Saisie des données

A l'issue de la transcription, cinq (5) agents ont été désignés pour saisir les données transcrites. Cette opération s'est déroulée du 9 au 13 août 2010.

### **I.4.3 Définition de quelques concepts**

**Travail dommageable** : Encore connu sous le vocable de « child labour », le « travail dommageable » renvoie à la notion de « travail des enfants à abolir ». Cette notion vise exclusivement les enfants dont le travail est à abolir.

**Travail dangereux** : Au Burkina Faso, le Décret n° 2009-365/PRES/PM/MTSS/MS/MASSN du 28 mai 2009 définit le « travail dangereux » interdit aux enfants comme étant les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant. Ce sont :

- les travaux qui exposent les enfants à des sévices physiques, psychologiques ou sexuels ;
- les travaux qui s'effectuent sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés ;
- les travaux qui s'effectuent avec des machines, du matériel ou des outils dangereux, ou qui impliquent de manipuler ou porter de lourdes charges ;
- les travaux qui s'effectuent dans un milieu malsain, pouvant notamment exposer les enfants à des substances, des agents ou des procédés dangereux, ou à des conditions de température, de bruit ou de vibrations préjudiciables à leur santé ;
- les travaux qui s'effectuent dans des conditions particulièrement difficiles, par exemple pendant de longues heures ou pour lesquels l'enfant est retenu de manière injustifiée dans les locaux de l'employeur ;
- les travaux susceptibles de porter atteinte au développement et à la capacité de reproduction des enfants ;
- les travaux qui impliquent l'utilisation de tout chariot élévateur pour le déplacement des charges.

Ce décret énumère également ces travaux dits dangereux pour les enfants.

#### **I.4.4 Difficultés rencontrées**

Des difficultés rencontrées au cours de cette étude n'ont pas permis de le terminer dans les délais et aussi de toucher toutes les composantes souhaitées. En effet l'insuffisance du budget a eu pour conséquence, la réduction de la durée de la collecte des données et du nombre de personnes à interviewer, ne permettant pas ainsi de rencontrer tous les différents types d'acteurs du phénomène. La Lourdeur administrative dans la coordination et le fonctionnement des services financiers de l'INSD a beaucoup contribué au prolongement du délai d'exécution de l'activité (phase collecte et analyse).

Un autre aspect des difficultés est celui de la logistique. Les dictaphones utilisés pour la collecte de données étaient totalement inadaptées pour une activité de ce genre. L'INSD gagnerait plutôt à acquérir des outils de travail permettant de réaliser les activités qu'il désire. Il faut également noter que les véhicules n'ont pas été mis à la disposition des cadres pour la supervision de la collecte des données. Cela n'a donc pas facilité le travail de ces derniers. Enfin la dernière difficulté majeure rencontrée est celle de l'implication effective des points focaux désignés dans les arrondissements comme interface entre les enfants travailleurs et les agents enquêteurs.

## II- CARACTERISTIQUES DES POPULATIONS CIBLES ENQUETEES

### II.1- ENFANT

Comme précisé au niveau de la méthodologie, quatre groupes cibles ont été concernés par les interviews. Il s'agit des enfants, des parents, des tuteurs, des employeurs et des associations (ou administration). Au total, 38 enfants ont été concernés par les interviews tout type confondu. Malgré les efforts fournis, seulement une fille a participé aux interviews. L'âge des enfants oscille entre 11 et 17 ans et près de la moitié (16) des enfants interviewés a 16 ans.

Plus de 24 enfants sur les 38 interviewés sont nés dans la commune de Ouagadougou. Cela pourrait s'expliquer par le fait que l'enquête a eu lieu dans la commune de Ouagadougou. Deux sont nés à l'extérieur du pays, plus précisément en Côte d'Ivoire. Au total 14 enfants ne sont pas nés dans la commune de Ouagadougou. Pour ce qui est de la migration des 12 derniers mois, elle a concerné 6 enfants, c'est-à-dire que parmi les 38 enfants, seulement 6 d'entre eux ont quitté la province pour Ouagadougou ces 12 derniers mois. Au total, la migration vers Ouagadougou a concerné 17 enfants, soit 45 % des enfants.

Pour ce qui est de la religion, on note que 21 enfants sont de religion musulmane et 17 enfants d'obédiences chrétiennes.

Comme on devait s'y attendre la majorité des enfants travailleurs interviewés ne fréquente plus (28 sur 38) l'école. Les 10 autres qui sont scolarisés suivent des cours du soir. Ils tiennent à obtenir des diplômes tant que les moyens financiers le permettent. Sur les 10 enfants qui suivent des cours du soir, 8 sont inscrits au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire. Chez les enfants qui ne sont plus scolarisés, plus de la moitié a atteint le niveau primaire (16 enfants), seulement 6 ont accédé au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire et 4 n'ont jamais été scolarisés. 21 enfants sont alphabétisés et la langue d'alphabétisation dominante est le français (19 sur les 21 enfants).

Au niveau de l'activité économique, l'emploi le plus dominant est celui de la mécanique avec 19 enfants sur 38, suivi des enfants embauchés dans les kiosques à café et dans les parkings. Le niveau d'instruction le plus élevé atteint par les enfants qui exercent dans la mécanique est la classe de 5<sup>ème</sup>. Sur les 19 mécaniciens, seulement 6 ont atteint le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire.

La survie des parents peut être une situation déterminante dans le fait qu'un enfant travaille ou pas. Sur les 38 enfants interviewés, 7 sont des orphelins dont un de père et de mère, la plupart étant des orphelins de père. Il a été demandé à 15 enfants, leur lien de parenté avec

le chef de ménage. Il ressort des entretiens que la majorité des enfants (10 enfants) sont les fils (fille) du chef de ménage.

## **II.2- TUTEUR**

Dans le cadre de cette étude nous avons interviewé 5 tuteurs dont une femme. L'âge de ces derniers varie entre 26 et 48 ans. En termes de migration 3 personnes sont nées hors de la commune de Ouagadougou. La religion musulmane est la plus pratiquée par les tuteurs. Seulement une personne n'a aucun niveau d'instruction (elle n'est d'ailleurs pas alphabétisée). Les 4 autres sont de niveau d'instruction secondaire.

Au niveau de l'activité économique, la majorité exerce des activités libérales alors que seulement un tuteur travaille dans l'administration publique. Ils sont tous mariés et la majorité sont les oncles (tantes) des enfants travailleurs.

## **II.3- EMPLOYEUR**

Les employeurs interviewés étaient également au nombre de 5. Le plus jeune a 32 ans et le plus âgé, 49 ans. Ils exercent dans des activités diverses que sont le commerce, la menuiserie, le froid et la mécanique et sont à la tête d'entreprise dont l'âge varie énormément. Pendant que certains ont une entreprise qui date de 30 ans, d'autres sont à peine à la consolidation de leur entreprise dont la durée de vie n'est que d'un an. 3 entreprises ont un rayon d'action qui ne couvre que la ville de Ouagadougou.

## **II.4- PARENT**

Chez les parents, nous avons également interviewé 5 personnes dont 4 hommes et une femme. L'âge de ces derniers est compris entre 33 et 65 ans. 4 ont fait l'objet d'une migration durée de vie, c'est-à-dire qu'ils sont nés hors de la ville de Ouagadougou. La religion catholique est la plus pratiquée par les parents. Le niveau d'instruction le plus élevé chez les parents d'enfants travailleurs est le primaire. Deux d'entre eux n'ont aucun niveau d'instruction. Cependant un seul parent est alphabétisé. Ils travaillent tous dans le secteur informel (Vigile, magasinier, cordonnier, ...) et la seule femme interviewée est ménagère. Les parents sont tous mariés.

## **II.5- ADMINISTRATION ET ASSOCIATION**

Deux associations et deux structures de l'administration ont été interviewées dans le cadre de cette enquête. Ce sont l'Association des jeunes et enfants travailleurs (AEJTB), la Coalition au Burkina Faso pour les droits de l'enfant (COBUFADE), le service de lutte contre

la traite et les violences sur les enfants du MASSN et la Direction de la Lutte contre le Travail des enfants et ses pires formes (DLTE) du MTSS. Les structures ont 4 ans d'existence dans la gestion des questions liées au travail des enfants alors que les associations ont, quant à elles, 15 ans d'expérience. Les populations cibles des associations et structures administratives sont les enfants et jeunes de moins de 30 ans. La DLTE travaille également en partenariat avec les associations et ONG. Leurs différentes missions sont les suivantes :

- réintégrer dans les écoles les enfants qui travaillent mais qui auparavant étaient scolarisés. La scolarisation de certains enfants est parrainée par des partenaires nationaux ou étrangers (Hollandais).
- retirer ceux qui travaillent du marché du travail ;
- Veiller au respect, à la promotion et à la protection des droits de l'enfant ;
- Initier des actions tendant au développement et au renforcement des droits de l'enfant ;
- S'intéresser à tout phénomène émergent et préoccupant pour les enfants et les jeunes, notamment les enfants dans les mines et carrières, dans les activités artisanales, dans la mendicité juvénile, etc.
- Elaborer et mettre en œuvre la politique nationale de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes ;
- Donner des conseils et avis aux structures (ONG et associations...) ;
- Suivre les activités menées en matière de lutte contre le travail des enfants avec les structures internationales.

### III- ORIGINES DES ENFANTS TRAVAILLEURS

---

La notion d'origine des enfants travailleurs renvoie dans cette étude à la situation socio-économique de leur ménage et leur localité de provenance.

#### III.1-SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES MENAGES DES ENFANTS TRAVAILLEURS

La situation économique des ménages des enfants travailleurs a été saisie à partir de l'activité économique de leurs parents ou tuteurs. Il ressort des entretiens que presque la totalité des parents des enfants travailleurs exercent dans le secteur informel. Les hommes exercent dans la mécanique (automobile ou motocyclette), le commerce, la couture, le jardinage, la maçonnerie... Quant aux femmes, elles sont entre autres des ménagères, des vendeuses (de condiments, de riz, d'haricot...), des coiffeuses. Certains parents ne travaillent pas et quelques enfants sont orphelins d'un parent. On peut bien étayer cela par quelques propos d'enfants : *« mon père est mécanicien automobile et ma mère est ménagère »* ; *« mon père est gardien et ma mère vendeuse de riz »*. Pour un autre, son père est maçon et sa mère est vendeuse de condiments. Selon celui-ci *« mon père avant son décès était gardien et mon oncle chez qui je vis est cordonnier »*. Selon un employeur de Sig-noghin, *« les enfants travailleurs sont ceux qui sont issus généralement de parents qui n'ont pas les moyens financiers ; qui sont pauvres »*.

En plus de la pauvreté, les caractéristiques socioculturelles des parents peuvent prédisposer certains enfants au travail. En effet, certains ménages pratiquant la religion musulmane, surtout en milieu rural ou dans les quartiers périphériques, sont enclins à envoyer les enfants à l'école coranique comme en témoigne le grand nombre d'enfants « talibé » qui nous côtoie tous les jours dans les rues de Ouagadougou. Selon une étude réalisée en 2006 par la Fondation pour le Développement Communautaire (FDC) et ses partenaires dans les villes de Ouagadougou, Ouahigouya et Zorgho, un effectif de 9220 talibés a été enregistré. La plupart de ces enfants sont confiés dans le cadre de leur formation religieuse à des maîtres coraniques qui sont chargés de leur apprendre le Coran. Il ressort de nos entretiens qu'à la fin de l'école coranique, certains enfants refusent de faire l'école formelle et en lieu et place, ils préfèrent aller chercher du travail. Pourquoi font-ils ce choix ? Quelle explication donnent-ils ? Tous les éléments de réponse se retrouvent dans cette assertion d'un employeur à Nongr-Masson: *« Ceux qui sont avec moi ont fait l'école coranique. Quand ils finissent, ils ont entre 12 et 15 ans et ne peuvent plus ou veulent plus aller à l'école. Ils préfèrent apprendre le métier à mes côtés »*. En effet, à la fin de l'école coranique, ces enfants ayant

entre 12 et 15 ans, pensent qu'ils ont dépassé l'âge d'aller à l'école formelle. C'est ainsi que ces derniers sont embauchés dans les activités économiques.

### **III.2- LES LOCALITES DE PROVENANCE DES ENFANTS TRAVAILLEURS**

Les enfants travailleurs rencontrés dans la ville de Ouagadougou viennent d'horizons divers. Aucune localité du pays n'est épargnée par la mobilité des enfants à la recherche de travail. Les entretiens ont montré que les enfants travailleurs viennent le plus souvent des régions suivantes : Centre-Ouest (Koudougou), Boucle du Mouhoun (Sourou qui est une zone pourvoyeuse de filles qui travaillent le plus souvent comme domestiques dans les ménages, Nayala), Sud-Ouest (Poni, Noubiel), Centre-Nord (Kaya), Plateau central (Zorgho), et Centre. Certains de ces enfants proviennent aussi des localités environnantes de la ville de Ouagadougou, notamment les communes de Tanghin Dassouri, Kokologho, etc.

Le responsable d'une des associations, a constaté de par son expérience dans le domaine, que le travail exercé par les enfants dépend parfois de leur lieu de provenance. Ainsi, les enfants qui viennent des périphéries de la ville (communément appelé non loti) font des activités telles que : « laver les plats dans les restaurants de rue », « travailler avec les grilleurs de viande », c'est-à-dire à des endroits où ils peuvent facilement gagner à manger. Par contre les enfants vivant en famille en ville (partie lotie) se retrouvent dans les structures telles que les ateliers de couture, les garages etc.

On peut retenir dans cette partie, que la situation socio-économique du ménage ainsi que certaines pratiques culturelles, telles que l'école coranique sont entre autres des facteurs pouvant conduire à la mise au travail des enfants. L'orientation des enfants dans telle ou telle activité est quant à elle, fonction du lieu de provenance.

## IV- RAISONS DU TRAVAIL DES ENFANTS

---

Il ressort de nos différents entretiens que la pauvreté des ménages, la déscolarisation, la non scolarisation, la situation d'orphelin, le confiage des enfants, l'exode rural après les récoltes, sont les principales raisons à l'origine de la mise au travail des enfants.

### IV.1- LA PAUVRETE

*« La pauvreté des ménages et la situation d'orphelin sont les principales raisons de la mise au travail des enfants. Vivant cette situation, les enfants sont également conscients et persuadés que seul le travail peut leur permettre de venir en aide à leur famille » » a confié le responsable d'une association. La pauvreté se manifeste sous diverses formes : manque ou insuffisance de moyens financiers pour subvenir aux besoins du ménage en général et des enfants en particulier. Plusieurs exemples peuvent être cités parmi lesquels, ces propos d'un enfant : « Je travaille parce que j'ai besoin d'argent pour payer mes études et mes habits ». Un responsable d'une association affirme également que « C'est le manque à gagner qui pousse l'enfant à travailler. Qu'est-ce qu'un parent vraiment pauvre peut faire pour empêcher un enfant d'aller travailler. Si quelqu'un n'a pas l'argent pour subvenir aux besoins de l'enfant, comment peut-il dire à celui-ci de rester à la maison sans aller travailler. Il va le laisser aller travailler, souvent même au péril de sa vie ».*

Pour d'autres, les enfants employés proviennent de familles pauvres, dont les revenus proviennent essentiellement tiré de l'activité agricole. Au regard des statistiques, la pauvreté des ménages burkinabés augmente malheureusement au fil du temps. Il ressort de l'Enquête Burkinabè sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) de 2003 qu'« en dépit des bonnes performances économiques enregistrées (plus de 5% en moyenne durant la période 1994-2005) et, suite à l'application du programme d'ajustement structurel et à l'adoption d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, le Burkina Faso doit toujours faire face à un niveau de pauvreté élevé et sans cesse croissant ».

En effet, la proportion de la population vivant en dessous du seuil national absolu de pauvreté a augmenté passant de 44,5 % en 1994 à 46,4 % en 2003. Selon le rapport sur le « profil de pauvreté » de 2003, on observe que 46,4% de la population burkinabé vit en dessous du seuil de pauvreté (soit avec 82 672 FCFA dans l'année), soit une proportion de 37,5% des ménages qui n'arrive pas à subvenir à leurs besoins de base alimentaires et non-alimentaires (environ 1 ménage sur 3). Il ressort de ces mêmes études que 44,1% des enfants de 5 à 14 ans qui sont économiquement actifs, proviennent particulièrement de ménages pauvres.

Au regard de ces résultats, on peut affirmer que la pauvreté des ménages est un des déterminants dans la mise au travail des enfants dans la ville de Ouagadougou voire au Burkina Faso.

#### **IV.2- LA NON SCOLARISATION ET LA DESCOLARISATION**

La non scolarisation et les échecs scolaires peuvent également conduire certains enfants à travailler. En effet, en dépit de la croissance des effectifs d'enfants scolarisés au fil des années, le niveau de scolarisation au Burkina Faso reste faible. Selon le rapport sur l'éducation (INSD, 2009) » dont les données sont issues du recensement général de la population et de l'habitation de 2006, on a enregistré un taux brut de scolarisation de 57,8 % au primaire.

En plus de la faiblesse d'absorption du système scolaire, on peut mentionner aussi, les abandons scolaires qui ne sont pas négligeables. En effet, selon l'EA-QUIBB 2007, *« les efforts consentis pour accroître le niveau de scolarisation et donc du niveau d'alphabétisation peuvent s'avérer vains si les personnes scolarisées quittent trop tôt le système scolaire. Il devient dès lors important de s'appesantir sur la question des abandons et des motivations de ces abandons prématurés. En 2007, 14,1% des enfants de 6 à 18 ans inscrits à l'école n'y sont plus. Ce taux est plus important parmi les 12 à 18 ans : il est en effet de 29% contre seulement 4,1% pour les 6 à 11 ans. L'abandon volontaire est le motif le plus évoqué qui représente plus d'un tiers des abandons. Il est suivi des motifs économiques (coût élevé) et des contraintes du système telle l'exclusion pour insuffisance de résultat. Ces trois motifs représentent plus de 80% des raisons à la base de la déperdition des enfants du système éducatif ».*

Les exemples suivants témoignent de ces situations scolaires difficiles qui poussent certains enfants à travailler. Un enfant interrogé affirme que : *« j'ai commencé mon travail en janvier 2005. J'ai été chassé de l'école, mon maître a dit que je ne suis pas bon et que je suis nul. J'ai cherché le travail moi-même ».* Un autre, quant à lui s'exprime en ces termes : *« j'ai commencé le travail le 1er septembre 2009, j'ai été renvoyé de l'école et mon père m'a dit de faire ce travail car il n'avait pas d'argent pour payer mon école ».* Pour ce parent et bien d'autres c'est parce les enfants ont échoué à l'école ; *« comme c'est le cas de mon enfant, je voulais qu'il soit supérieur à moi, mais il n'a pas réussi à l'école. Je l'avais inscrit au centre austro<sup>4</sup> et ça n'a pas marché pour lui, donc je l'ai orienté dans le métier de frigoriste... ».*

---

<sup>4</sup> Centre de formation professionnelle Bruno Schwatzer

En somme, il ressort des entretiens que les échecs scolaires, la pauvreté des ménages ainsi que les défaillances du système éducatif peuvent conduire à une mise au travail des enfants. Cela se résume dans cette affirmation d'un employeur en ces termes : « *ce sont les parents qui nous amènent leurs enfant soit parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers pour les inscrire à l'école ou soit parce que ces enfants n'ont pas réussi à l'école et ils voudraient qu'ils apprennent un métier* ».

### **IV.3- LE DECES DES PARENTS**

Avec la monétarisation de la société actuelle, les conditions de vie de plus en plus difficiles des ménages dues à la cherté de la vie, la solidarité de façon générale autrefois bien fonctionnelle ne l'est plus. En effet, la perte d'un ou des deux parents peut conduire les enfants à travailler. La perte de cette personne qui sans doute occupait une place centrale dans le ménage, handicape le bon fonctionnement du reste de la famille ou du ménage. Ce vide à combler qu'elle a laissé entraîne en l'absence de soutien extérieur, la mise au travail des enfants. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre, les propos d'un employeur dans l'arrondissement de Bogodogo : « *Les enfants travailleurs sont issus des parents décédés, pauvres et des familles où il y a manque de nourriture* ». Ainsi, les enfants travaillent pour avoir à manger, contribuer à s'occuper du reste de la famille. « *Je travaille parce que ma mère est veuve* » nous a confié un enfant. Une autre personne continue en affirmant que « *si les enfants cherchent du travail c'est parce que leurs parents sont pauvres ou décédés et il n'y a personne pour leur donner à manger et intelligents, ils cherchent tôt le travail* ».

### **IV.4- ACTIVITE DE CONTRE SAISON**

« *Certains enfants travaillent de façon saisonnière, ils viennent pendant la saison sèche et retournent en début d'hivernage* » a confié une dame. Selon L'ENTB-BF 2006, les principales activités économiques du Burkina Faso demeurent sans conteste l'agriculture et l'élevage qui occupent plus des trois-quarts de la population active. Il ressort des entretiens qu'à la fin des récoltes un grand nombre d'enfants partent de leur village vers la ville particulièrement la capitale Ouagadougou, qui offre une gamme d'activités économiques. Ils viennent travailler pour s'occuper le temps de la saison sèche. Cependant, il faut signaler que d'autres enfants ne rentrent plus au village, ils prennent goût à la vie de la ville et y restent pour exercer des petits boulots.

### **IV.5- CONFIAGE DES ENFANTS**

Le confiage des enfants peut également amener ces derniers à travailler. En effet, selon un représentant d'une association: « *il peut arriver qu'un enfant de parents pauvres soit confié à*

*un ménage. Arrivé il pense que c'est vraiment l'eldorado. Avec le temps, il se rend compte que ça ne va pas, on le maltraite. Et souvent l'enfant même est obligé de fuir la maison pour chercher à travailler, afin d'avoir de l'argent que de se baser sur les parents. L'enfant confié qui vient dans une famille devient travailleur sans le vouloir. Il devient le boy ou la bonne de la maison, la personne à tout faire ».*

#### **IV.6- ROLES OU IMPLICATION DES FAMILLES DANS LA MISE AU TRAVAIL DES ENFANTS**

A la question de savoir si les familles sont impliquées ou pas dans la mise au travail des enfants, il ressort des informations recueillies qu'elles jouent un rôle parfois direct ou indirect au regard des cas rencontrés. La plupart des enquêtés reconnaît l'implication des parents et/ou des enfants eux mêmes dans leur mise au travail. Un enquêté nous a confié que « *le travail des enfants est une bonne chose car il est bien pour un enfant d'apprendre un métier pour pouvoir subvenir aux besoins de sa famille dans l'avenir* ». Un autre employeur d'enfant confie que « *comme ils ne vont pas à l'école c'est mieux que je les oblige à travailler sinon ils vont devenir des voleurs. Au début, ils refusaient et je les frappais quand je rentrais le soir jusqu'à ce qu'ils comprennent que c'est pour leur bien. C'est pour préparer leur avenir et dans ce cas c'est mieux qu'ils apprennent un métier pour pouvoir se prendre en charge plus tard* ».

Pour ce qui est de l'implication indirecte des familles, on retient que certains reproches quotidiens des parents poussent les enfants à partir à la recherche d'un travail. En effet, pour éviter ou échapper aux critiques incessantes des parents (telles que tu es nul, tu ne sais rien faire, c'est pourquoi tu as été renvoyé de l'école, etc.) suites surtout aux échecs scolaires, les enfants pour montrer à leurs parents qu'ils ne sont pas des « bons à rien » partent à la recherche d'un travail. Ils sont parfois aidés par leurs amis. « *C'est un ami qui m'a trouvé ce travail* », déclare un enfant. Signalons qu'il y a aussi des enfants qui travaillent à l'insu de leurs parents.

En ce qui concerne l'implication directe des familles, on a relevé que les conditions de vie difficiles des parents les poussent à chercher du travail à leurs enfants afin que ces derniers leur viennent en aide un tant soit peu, tout en ignorant malheureusement les effets du travail sur les enfants. Les parents savent que l'école est bien mais ses retombées ne sont pas immédiates. Ainsi certains préfèrent envoyer leurs enfants sur le marché du travail plutôt qu'à l'école. Lors d'un entretien individuel, un enfant déclare « *je n'ai pas choisi ce métier et ce n'est pas celui que je préfère mais c'est celui que mon grand frère a pu me trouver comme travail* », et un autre enfant affirme que : « *je voulais enfin satisfaire la volonté de mon père* ». Selon le répondant d'un ministère « *Parce qu'ils ne sont pas sensibilisés, les*

*parents ne font pas la différence entre le travail socialisant, décent et les pires formes du travail ». Les parents devraient favoriser le travail des enfants en leur trouvant de bons endroits où ils pourraient exercer. « Ils doivent savoir par exemple que la mise au travail des enfants fait qu'ils sont improductifs à l'âge adulte étant donné qu'ils n'ont pas pu apprendre un métier de façon correcte, qu'ils n'ont reçu aucune formation professionnelle ...etc. », poursuit-il.*

Il ressort effectivement des entretiens que beaucoup d'enfants travailleurs ont eu le travail par l'intermédiaire d'un parent ou un membre de la famille, qui perçoit parfois le revenu de l'enfant qu'il a mis au travail. Cela s'observe surtout chez les enfants ayant un âge très jeune. En témoignent ces propos d'un enquêté : *« Ces enfants sont encouragés dans leur activité par leur famille qui pour la majorité perçoit directement la totalité du revenu généré par l'activité de l'enfant »*. Allant dans le même sens, un autre employeur affirme que : *« les enfants ne viennent pas directement me voir. Ce sont les parents qui les accompagnent pour venir me voir et me demander de leur apprendre le métier. Généralement, je discute avec l'enfant pour savoir s'il aime ce métier là. C'est chacun avec son choix »*. Ou encore *« Ce sont les parents qui nous amènent leurs enfants soit parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers pour les inscrire à l'école, soit parce que ces enfants n'ont pas réussi à l'école et ils voudraient qu'ils apprennent un métier »*.

C'est encore eux qui prennent les décisions pour l'enfant parce qu'il est jeune. L'enfant n'a aucun pouvoir de décision ou du moins ne sait pas ce qui est bien pour lui. Selon un parent interviewé dans la commune de Bogodogo: *« l'enfant très jeune n'a pas de décision à prendre, donc ce sont les parents qui lui demandent de chercher du travail ou il faut lui trouver du travail. Si l'enfant refuse, il l'oblige à le faire. C'est bon pour un enfant de travailler pour avoir à manger et ils sont nombreux qui travaillent »*. Un tuteur affirme que : *« ce sont les parents qui motivent les enfants à travailler par exemple celle qui est avec moi, c'est sa maman qui me l'a recommandé »*. Le devoir des familles est de trouver du travail pour les enfants qui ont de mauvais résultats scolaires, comme le souligne un parent : *« si l'enfant ne travaille pas bien à l'école, il est bon pour lui d'apprendre un métier »*. Mais les enfants peuvent être regroupés et encadrés, comme le disent si bien les enfants : *« c'est ma tante qui m'a trouvé du travail »* ou *« c'est mon oncle qui m'a trouvé ce travail »*.

Le mode d'embauche varie selon que l'enfant est à son premier emploi ou pas. En effet, pour les enfants qui n'ont jamais travaillé auparavant, ou qui sont très jeunes certains employeurs demandent à ce qu'ils soient accompagnés par un parent.

## V- CONDITIONS DE TRAVAIL

---

Les enfants exerçant différents types de métiers parmi lesquels des cordonniers, des vendeurs de kiosque, des fleuristes, des soudeurs, des parkeurs, des mécaniciens de motocyclettes, des mécaniciens d'automobiles, des filles de ménage « bonnes ou domestiques », des maçons, des apprentis tailleurs, des livreurs de boissons (manœuvre dans une cave à boissons), etc, ont été touchés par l'enquête. Ces différents corps de métiers ne sont pas sans dangers pour les enfants. Or, s'il est vrai que le travail contribue à l'éveil de l'enfant, ce travail doit être léger selon la définition donnée dans la convention n°138 de l'OIT : un « *travail léger* » doit être sans danger pour la santé et le développement de l'enfant et ne doit pas l'empêcher d'aller à l'école ou de « *bénéficier de sa formation* ». C'est ce que l'Unicef appelle *childwork* (ou « *travail conforme aux normes de l'OIT* ») : ces travaux sont souvent bénéfiques pour leur éducation. Comme on le voit, les métiers énumérés plus haut ne peuvent pas être considérés comme des « *travaux légers* ».

Cette section traite des conditions dans lesquelles les enfants travaillent. Pour saisir les conditions dans lesquelles les enfants travaillent les questions suivantes ont été posées aux enquêtés :

Pensez-vous que votre travail est facile, difficile ?

Dans quelles conditions travaillez-vous ?

Quels sont les matériels de protection que vous utilisez dans votre travail ?

Etes-vous satisfait de ce travail ?

Comment sont vos rapports avec les adultes ?

Les réponses sont variables selon qu'il s'agisse des enfants pris individuellement ou en groupe, des parents ou tuteurs, des employeurs ou des associations de défense des droits des enfants.

### V.1- DIFFICULTES DU TRAVAIL

La notion de travail difficile varie selon les enfants. Pour certains c'est le caractère ardu du travail, les risques qu'il comporte. Pour d'autres, ce sont les contraintes de travail comme se lever tôt, ne pas s'absenter, et surtout les punitions que tout manquement aux règles pourrait occasionner. L'appréciation de la difficulté du travail dépend de chaque acteur. Dans l'ensemble, les enfants déclarent que leur travail n'est pas difficile, qu'ils soient pris individuellement ou en focus group : « *le travail est facile* » reconnaissent-ils. C'est le cas par exemple des filles de maison : « *Je pense que mon travail est facile. Je vais juste au marché et je reviens préparer et faire le ménage* ». Mais cela serait sans doute dû à la nature du travail car comme le dit cet apprenti maçon de 17 ans : « *le travail que j'exerce est difficile* ».

*car l'environnement est risqué dans la mesure où on est exposé à des accidents (par exemple la chute de brique) »* ou ce vendeur de kiosque de 17 ans : *« le travail est difficile compte tenu des risques encourus, notamment les brûlures, les blessures (couteau, verres ou bouteilles cassés) »*. Ces exemples montrent que la pénibilité du travail dépend également des risques encourus. Il faut souligner le fait que le repos n'est pas suffisant, pourtant ils commencent tôt le travail : *« on ne se repose pas »*, déclare un enfant.

Pour ce qui concerne l'environnement de travail, certains le trouvent sain *« les conditions physiques et environnementales sont bonnes »* déclarent-ils. Pour d'autres enfants, l'exposition aux risques d'accidents est bien réelle : *« nous sommes exposé à des accidents tels que les brûlures de pot d'échappement »* ou encore *« il y'a des risques dans mon métier (existence d'objets tranchants) »*.

Les propos des enfants sont corroborés par les associations de défense des droits de l'enfant : *« les enfants font des travaux supérieurs à leur capacité physique »*. Selon elles, les enfants travaillent pendant plusieurs heures sans repos, n'utilisent pas de matériel de protection (menuiserie métallique, soudure etc.) et subissent parfois des violences sexuelles (cas de certaines domestiques). En cas de maladie, l'envoi des preuves médicales est exigé à l'enfant sous peine de renvoi. En ce qui concerne les enfants faisant les travaux ménagers, ils travaillent dans des conditions très précaires : pas de contrat de travail, pas d'heures de travail, pas de tâches déterminées. Ils font tout à la fois, souvent sans assistance sanitaire en cas de maladie, avec les maltraitances des employeurs. En matière de maltraitance, *« nous avons le cas d'une fille que nous avons amené en justice et qui a été maltraitée par un colonel de la place »*, déclare un responsable d'association de défense des droits de l'enfant. *« Elle a perdu l'utilisation de ses membres inférieurs. L'enfant n'arrive même pas à manger »* poursuit-il.

D'après un des représentants du ministère de l'action sociale dont l'une des missions est de protéger les enfants, *« les conditions de travail des enfants sont pénibles : charges énormes du travail, longues heures de travail, absence de repos et de loisirs. Les enfants sont victimes des violences verbales, sexuelles, notamment les filles, et les garçons s'adonnent à la drogue et autres excitants afin d'affronter le travail (cas des sites aurifères) »*.

La difficulté du travail dépend également de l'âge des enfants. Par exemple, il y a le travail léger (conformément à la convention n°138 de l'OIT) qui est toléré pour les enfants d'au moins 13 ans. Nous entendons par travail léger, le travail socialisant qui entre dans l'éducation de l'enfant. Les travaux ménagers exercés par certains jeunes élèves les jeudis et week-end sont à classer dans cette catégorie. La plupart des enfants interviewés ne travaillent pas dans des secteurs structurés. Ils reçoivent des corrections en cas d'erreurs. Ils

sont obligés de se lever tôt surtout dans les familles et se couchent très tard. Il est à souligner l'existence d'un Plan d'Action National de lutte contre les pires formes du travail des enfants. Malheureusement, déclare un représentant de l'administration « *ce plan n'est pas encore adopté. Il découle de la politique de la santé et de la sécurité au travail* ».

Si certains enfants trouvent leur travail difficile, la majorité des employeurs l'estime par contre facile car selon eux « *le plus souvent le travail confié à l'enfant est à sa portée* ». Ils reconnaissent cependant l'existence de risques : « *les enfants se blessent souvent, mais ce sont des blessures légères* ». Pour ceux dont l'atelier est situé en bordure de grandes voies les accidents sont fréquents : « *plus d'une fois nous avons été victimes d'accident compte tenu du fait que nous sommes au bord du goudron* » déclarent-ils.

Les employeurs d'enfants apprentis mécaniciens estiment, quant à eux, que le travail est très difficile pour les enfants et présente surtout beaucoup de risques d'accidents car très souvent « *il n'y a pas de grue pour soulever les moteurs qui sont lourds donc cela nécessite assez de force physique* », les enfants peuvent par conséquent se blesser en soulevant ces charges.

Les avis des parents d'enfants travailleurs divergent à ce sujet. Pour ceux qui ont déjà rendu visite à leur enfant sur leur lieu de travail « *le travail est à la fois difficile et facile* ». En effet, au début, le travail est difficile du fait de l'intégration de l'enfant, mais avec le temps, la patience, la volonté et les motivations, les conditions s'améliorent. Les conditions de travail sont évidemment fonction de la nature du travail. Pour la cordonnerie par exemple, l'environnement est risqué à cause de la poussière produite par le cuir, des piqûres d'aiguille... : « *Je suis déjà allé dans son lieu de travail. Oui il y a des risques de blessures. C'est un travail difficile* ». Par contre, ceux qui n'ont jamais rendu visite à leurs enfants en pleine activité estiment tout simplement que le travail exercé par ces derniers est facile. Les raisons avancées sont que l'enfant aurait abandonné le travail, ou que son travail ne nécessite pas d'effort physique : « *c'est un travail qui ne demande pas trop d'effort physique donc c'est comme l'école et c'est facile* ».

Les tuteurs quand à eux, reconnaissent le caractère difficile du travail exercé par les enfants. A cette difficulté s'ajoute un environnement non sécurisé à cause des risques perpétuels de blessures aussi bien pour l'enfant que pour les adultes. « *Par contre l'enfant ne serait exposé à aucune pression psychologique* » déclare un tuteur. La mécanique, serait un emploi difficile pour un enfant car cela lui demande beaucoup d'efforts. « *De plus un enfant peut tomber sur un patron qui le torture si bien qu'il travaille difficilement* », estiment certains tuteurs.

## V.2- PUNITIONS INFLIGÉES AUX ENFANTS

La plupart des enfants déclare n'avoir jamais été puni, seulement des remontrances, des menaces verbales : « *mon oncle m'insulte et me menace quand je commets des erreurs* ». Mais cela ne s'arrête pas là. La punition est progressive : après les reproches verbaux, on passe à la privation de nourriture ou à la retenue sur le salaire journalier. Tout cela dépend de la gravité de la faute commise : « *on peut te priver de nourriture à midi ou bien on te donne la moitié de l'argent qu'on te donne d'habitude* ». Il arrive qu'on en vienne aux sévices corporels « *le patron nous frappe souvent* » déclare un enfant.

Les associations de défense des droits de l'enfant sont unanimes là-dessus : « *les punitions sont énormes et diverses et varient selon l'activité : elles vont des violences verbales aux violences physiques (bastonnades) en passant par les renvois, les refus de paiement de salaire* ».

Les parents et tuteurs d'enfants travailleurs trouvent qu'il est normal qu'on punisse l'enfant car il y va de son intérêt « *cela rentre dans le cadre de son éducation* ». Cependant on déplore le fait que certains employeurs abusent de leur autorité.

## V.3- MATERIEL DE PROTECTION

Le travail fait par les enfants n'est pas sans danger. Les employeurs le reconnaissent eux-mêmes. Mais que font-ils pour protéger les enfants (leurs employés) ? Certains sont équipés de matériel de protection contre la poussière et les vapeurs nocives : « *nous utilisons des cache-nez* ». D'autres, des gants et des bottes. Le matériel n'est pas toujours en nombre suffisant comme le reconnaît ce patron : « *Il y a 2 chaussures de sécurité et des gants pour 2 enfants seulement. Nous n'avons pas les moyens pour faire plus mais j'aimerais bien en disposer* ».

Mais la plupart des enfants enquêtés déclarent ne rien utiliser comme matériel de protection : « *nous travaillons sans matériel de protection* » ou bien « *nous ne disposons d'aucun matériel de protection* » ou encore « *au garage on ne se protège pas* ». L'exposition aux risques d'accidents est donc bien réelle pour ces enfants travailleurs comme nous confie cet enfant : « *Pour la soudure, l'environnement est dangereux. On n'a pas de moyen de protection alors qu'il y a des risques de brûlures. On dispose seulement des lunettes et de chaussures. Pour la menuiserie, on peut se blesser avec les pointes, les scies. Il n'y a pas de moyens de protection. Quand le matériel est mal placé, on peut se couper. C'est aussi le cas pour la maçonnerie* ». Pourtant la Sécurité Sociale ne cesse d'exhorter les employeurs à équiper leurs employés de matériel de protection.

Il y a des employeurs qui, n'ayant pas de moyens financiers pour acheter le matériel de protection, recommande à leurs employés de s'équiper eux-mêmes. C'est le cas de ce menuisier : « *Dans mon atelier il y a des scies, des pointes et des morceaux de bois qui peuvent blesser mais bien structurés et arrangés, je leur dis à chaque fois avant de venir au travail de se chausser correctement* ».

## **V.4- REMUNERATION**

Tout individu qui travaille espère avoir une récompense (surtout financière) de ses efforts. Mais cela n'est pas toujours le cas chez les enfants travailleurs. Pour la rémunération il faut distinguer trois catégories d'enfants travailleurs : Ceux qui travaillent avec un parent, ceux qui sont en apprentissage et ceux qui connaissent le métier et travaillent avec un patron non apparenté.

### **V.4.1- Enfant travaillant avec un parent**

Le plus souvent la rémunération se fait en nature « *je ne suis pas rémunérée. Ma cousine m'habille et me soigne donc je n'ai vraiment pas de problèmes* » nous confie une domestique ; ou encore « *je reçois souvent des vêtements, des chaussures* » déclare une autre. Le travail de l'enfant est comme une contribution familiale. « *Je ne suis pas rémunéré parce que je travaille avec mon père. Il me donne l'argent pour le repas de midi, me paye des vêtements et me soigne quand je suis malade. Comme il fait tout ça pour moi, c'est bien si je n'ai pas de salaire* ».

Les patrons reconnaissent qu'ils ne payent pas les enfants qui travaillent avec eux à l'image de cette patronne : « *Elle n'est pas payée car je la considère comme ma sœur mais quand elle est dans le besoin je lui donne de l'argent pour qu'elle paye ce qu'elle veut. Je la prends aussi en charge pendant les fêtes pour acheter des habits, se coiffer, etc* ».

### **V.4.2- Enfant apprenti**

A ce niveau il faut reconnaître que très peu de patrons donnent quelque chose à leurs apprentis. Les enfants apprentis reconnaissent eux-mêmes qu'ils ne doivent rien percevoir à partir du moment où ils sont venus apprendre. D'autres déclarent que dans les normes c'est eux qui devraient payer le patron. Pour les parents, cela est normal comme nous le dit ce parent : « *L'enfant n'est pas rémunéré. Mais perçoit de quoi payer à manger seulement. Souvent il arrive qu'on lui donne un peu d'argent. Il est là-bas pour apprendre c'est normal qu'il ne soit pas rémunéré. Il apprend mieux sans salaire sinon il va plus se préoccuper du*

*gain que de l'apprentissage. Sans salaire, il est motivé à bien apprendre pour être indépendant ».*

Il arrive aussi que des parents paient pour l'apprentissage de leurs enfants. Dans ces conditions, ils ne doivent donc pas s'attendre à ce que l'enfant ait quelque chose mais « *si on lui donnait quelque chose ça me ferait plaisir, ça l'arrangerait et moi également ».*

### **V.4.3- Enfant non apparenté à son employeur**

La rémunération, quand elle est en espèce, reste dérisoire. Elle dépend de la recette du jour « *quand il y a le marché je peux gagner de 100 F à 500 F par jour, mais quand ça ne marche pas je n'ai rien, mais je ne me plains pas car je trouve cela normal ».* Il y a des enfants qui déclarent vouloir changer de métier car disent-ils, non seulement le salaire mensuel est insignifiant (5000 F), mais en plus le patron fait des retenues sur leur salaire lorsqu'il y a du matériel endommagé (cassure de verre par exemple). D'autres sont tout simplement mécontents de leur paye car la trouvant insignifiante. En fin de compte ils se retrouvent sans rien à la fin du mois et par conséquent ils estiment être exploités.

La rémunération est aussi fonction du type de métier selon les propos recueillis. En mécanique, les enfants reçoivent 100F pour le repas de midi et 2000F par mois. Une somme qui est sans doute très insuffisante, surtout pour les vacanciers qui comptent sur ça pour payer leur scolarité à la rentrée. En soudure, ils reçoivent 100 F pour le repas de midi et 10 000F par mois, somme qu'ils estiment satisfaisante. En menuiserie, c'est juste 100F pour le repas de midi. Et comme cela n'est pas très rentable, ils n'ont pas de salaire fixe.

Il y en a par contre qui trouvent leur salaire satisfaisant à l'image de cet enfant mécanicien rémunéré 600F à 1000F par jour en fonction du marché : « *c'est bon pour moi car j'arrive à avoir à manger avec cet argent ».* Dans l'ensemble, les enfants déclarent être satisfaits du travail. L'une des raisons avancées est la non-scolarisation « *Oui je suis satisfaite du travail. Comme je n'ai pas fait l'école »*, ou la soif d'apprendre un métier « *c'est bon pour moi car je suis venu chercher le savoir ».*

Que disent les employeurs par rapport à la rémunération ?

Il n'y a pas de salaire par mois, reconnaissent-ils. Un salaire hebdomadaire est accordé aux enfants à condition que les affaires marchent bien. Ce salaire peut atteindre 2000 FCFA. Les raisons avancées pour ne pas (bien) payer les enfants sont le manque de clientèle, la nécessité de payer les outils de travail et le poids des impôts.

Pour les parents, c'est une réduction de charge quand leurs enfants travaillent. Même s'il n'est pas payé, le fait qu'il mange à midi à son lieu de travail est déjà quelque chose « *je*

*peux même dire que son patron m'aide parce que je n'ai pas payé pour la formation de l'enfant. A midi, aussi le patron lui trouve à manger ».*

Pour les associations, en plus du fait que les enfants rencontrent d'énormes difficultés dans l'exercice de leur travail, qu'ils travaillent sans matériel de protection, ils sont souvent privés de ration alimentaire puisque tous les employeurs ne donnent pas à manger à leurs employés (certains employeurs pensant qu'il revient aux parents de donner à manger à leurs enfants). Les enfants mêmes qualifiés, restent exploités par leurs employeurs qui refusent de bien les payer. En dehors de quelques garages bien structurés de la place qui donnent un salaire aux enfants, la plupart d'entre eux sont sans rémunération. Le salaire, même s'il existe, reste dérisoire, à peine 8000 FCFA par mois. Il peut y avoir des gains en nature : les vieux vêtements des enfants qu'on peut leur donner.

Les enfants confiés n'ont pas de rémunération. C'est au moment de leur retour au village qu'on leur prépare un trousseau de vêtements et d'autres choses dont la valeur pourrait être en deçà de ce qu'ils ont fait comme travail. Même les enfants qui sont rémunérés ne perçoivent pas la totalité de leur dû.

Pour les structures administratives, très peu d'enfants sont rémunérés en général. Ceux qui en bénéficient sont payés soit en nature soit en espèces (environ une somme de 7 500 francs CFA). Une bonne partie des enfants sont sans paie notamment ceux ayant été confiés. *Il y a des cas où certains travaillent plus de cinq ans sans rémunération. Ils sont maltraités et exploités mais très souvent par ignorance de la part des employeurs.*

## **V.5- RAPPORTS AVEC LES ADULTES**

La majorité des enfants interrogés affirment être en bons termes avec les aînés, comme ils le disent eux-mêmes ; *« l'entente est parfaite avec les adultes »*. Pour d'autres enfants par contre c'est le calvaire avec les adultes. Ils reconnaissent être régulièrement victimes de bastonnades de la part des adultes : *« on nous frappe encore et plus tous les jours »* ou encore *« avec les adultes on nous frappe quand on refuse de faire ce qu'ils demandent »* déclarent-ils. Comme on le constate, l'ambiance n'est pas toujours bonne entre collègues. Ce sont les plus faibles qui subissent toujours des sévices, surtout en l'absence du patron.

Sur la question, les parents avouent ignorer tout ce qui se passe dans l'atelier, car disent-ils, ils n'y sont pas. Pour les associations, les enfants doivent respecter les adultes parce qu'ils sont leurs aînés, parfois il n'y a pas de différence de traitement entre les adultes et les enfants au travail. Elles constatent aussi que dans certains garages, pour éviter que les enfants acquièrent une certaine maîtrise dans le montage d'appareil, ou bien d'autres

techniques, les adultes les envoient expressément faire des courses au moment même des montages.

## V.6- HORAIRES DE TRAVAIL

Les enfants ont des horaires de travail très variables. Certains commencent le travail à 7 heures pour ne finir que le soir vers 16 heures ou 17 heures avec une pause à midi, juste pour manger. Soit environ 10 heures de travail journalier, donc 60 heures par semaine si l'on suppose qu'il se repose le dimanche. Pour les domestiques (boys et bonnes de maison) c'est pire : ils travaillent toute la journée. Ils sont les premiers à se lever tôt le matin et ne se couchent que lorsque les membres de la famille ont fini de dîner. Donc de façon globale de 6 heures à 20 heures, soit 14 heures de travail journalier. Pourtant le BIT impose en général une durée journalière maximale de 8 heures de travail non dangereux pour un enfant de moins de 15 ans, lequel travail participera à son épanouissement.

Malgré tout certains enfants ne se rendent pas compte du fait qu'on les exploite comme ce vendeur de kiosque *« on débute à 5h45 pour finir à 22 heures ou 23 heures soit 17 heures à 18 heures par jour pour gagner 5000F à 6000F /mois et on mange là-bas. C'est bon, on travaille pour avoir de l'argent donc c'est normal »*.

Les associations affirment que les enfants confiés qui sont en même temps enfants domestiques, travaillent toute la journée : *« Ils se lèvent à 6 heures et jusqu'à 22 heures ils sont là en train de ramasser des choses. Ils ne se couchent que lorsque tout le monde est rentré ou a fini de manger le soir. Sinon, de façon générale, les enfants travaillent pendant au moins 10 heures par jour »*.

En conclusion, si nous retenons comme variables permettant de mesurer les travaux dangereux : le transport de lourdes charges, l'exposition à la poussière, à la fumée, au gaz, au bruit, à la température, à l'humidité, aux outils dangereux (couteau, lame, ...), le nombre d'heures de travail par jour supérieur à huit heures, etc, la plupart des enfants interviewés lors de cette enquête seraient soumis à des travaux dangereux conformément à l'article 2 du décret N°2009-365/PRES/PM/MTSS/MS/MASSN publié dans le JO N° 26 DU 25 JUIN 2009. Certains parents et tuteurs sont conscients de la situation dans laquelle se trouvent leurs enfants (travailleurs), mais aucun ne nous a déclaré avoir entrepris des démarches ou mener des actions dans le but de soustraire son (ses) enfant(s) de là. La collaboration des enfants avec les adultes, sur leur lieu de travail, n'est pas toujours franche. Les enfants sont souvent victimes de violences (physiques et verbales) aussi bien de la part de leurs collègues adultes que de leurs employeurs. A cela, s'ajoutent les longues heures de travail nettement au-delà du tolérable (article 3 du décret sus cité).

## **VI- INCIDENCE DU TRAVAIL SUR L'EDUCATION, LA SANTE ET LE DEVELOPPEMENT DES ENFANTS**

---

S'il est souvent admis que le travail peut contribuer à l'éducation de l'enfant, il n'en reste pas moins évident que dans une certaine mesure, il peut lui causer plus de mal que de bien, sur le plan de son éducation, sa santé et son développement physique.

### **VI.1- INCIDENCE DU TRAVAIL SUR L'EDUCATION SCOLAIRE DES ENFANTS**

Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain, a-t-on l'habitude de dire. Mais il est souvent ignoré que la transformation de l'enfant en adulte requiert de la société un certain nombre d'efforts pour son éducation, notamment dans le système formel. Cependant, il arrive que les enfants préfèrent le travail à la scolarisation dans l'espoir d'améliorer leurs conditions de vie. C'est ce que confirme, ici, un employeur d'enfants dans la mécanique : « *Il est bon pour un enfant de travailler pour apprendre un métier et gagner un peu d'argent. Mais l'inconvénient, c'est que ces enfants qui travaillent ne sont pas scolarisés et cela parce qu'ils trouvent qu'ils perdent de l'argent s'ils vont étudier* ». Mais, ce point de vue ne saurait être généralisé. Les propos dénonçant clairement les effets négatifs du travail des enfants sur leur scolarisation semblent nous provenir des structures étatiques et de la société civile. Selon le Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale, « *la mise au travail des enfants entraine leur non scolarisation. Cela ne leur permet pas de bénéficier d'une bonne et correcte éducation, d'avoir des diplômes et d'être productifs aussi bien pour eux que pour leur famille voire leur pays* ».

Toutefois, il arrive que malgré le travail qu'ils exercent, les enfants se donnent parfois les moyens de suivre des cours du soir. A défaut d'empêcher la scolarisation des enfants, notamment dans les cours du soir, le travail peut avoir un effet positif sur la scolarisation. En effet, certains enfants, grâce à leur travail, payent eux-mêmes leur scolarité et parviennent à bénéficier, parallèlement au travail qu'ils font, d'une scolarisation comme l'affirment des enfants au cours d'une discussion : « *Nous nous sommes inscrits à l'école par mesure de précaution et comme c'est des cours du soir, cela est plus facile et on apprend nos leçons sur place au garage* ». C'est ainsi que certains pensent que le travail n'a pas d'effets négatifs sur la scolarisation des enfants : « *Mon travail ne joue pas sur ma scolarité au contraire ça m'arrange car j'apprends un métier, et je suis les cours en plus* ». Si la combinaison de la scolarisation et du travail précoce semble difficile, elle ne peut être perçue comme un moindre mal pour ceux qui y sont contraints du moment où ils parviennent à ménager leur temps pour étudier. C'est pourquoi, les parents n'hésitent pas à partager le point de vue des

enfants : « *il n'y a pas d'inconvénient sur sa scolarisation car il est au cours du soir et comme son patron est au courant il le libère tôt pour qu'il aille au cours* ».

## **VI.2- INCIDENCE DU TRAVAIL SUR LA SANTE ET LE DEVELOPPEMENT DES ENFANTS**

L'une des conséquences du travail chez les enfants réside dans l'atteinte à leur état de santé, ce que beaucoup d'entre eux semblent ignorer.

Selon les enfants travailleurs interviewés, le travail semble présenter un certain nombre d'avantages. Ces avantages sont généralement appréciés à travers les gains obtenus. Mais il n'est pas difficile de comprendre que l'importance accordée aux avantages du travail est fonction de la plus value que celui-ci apporte à la situation de l'enfant. Etant donné que c'est la pauvreté des ménages et ses conséquences qui sous-tendent très souvent le travail précoce, on comprend que certains enfants, attirés par l'appât du gain, ne voient que les avantages que leur procure le travail : Selon l'un d'eux : « *Le travail me procure des avantages parce que cela me permet de pouvoir travailler plus tard vu que je m'exerce déjà. Souvent on me donne de l'argent, je peux acheter des vêtements, des chaussures et j'économise un peu* ». C'est en ces propos qu'une orpheline de 15 ans, fille de ménage, résume les avantages tirés du travail domestique dont elle a la charge. Par ailleurs, lors d'un focus group, tous les enfants ont trouvé que le travail leur procure un avantage sur la santé. Parce que selon eux, « *si tu restes inactif ton organisme s'endort, tu n'as pas de vigueur* ». Ce qui traduit le besoin des enfants non scolarisés de s'occuper ou de s'exercer physiquement comme l'occasion est donnée à ceux qui fréquentent l'école à travers l'éducation physique.

Les effets négatifs du travail sur la santé des enfants dépendent de l'âge de ces derniers. Plus l'enfant est jeune, plus nocifs seront ces effets sur son développement physique. Mais, selon le répondant d'une structure administrative, « *les enfants commencent à travailler très tôt puisqu'on en rencontre de tout âge sur le marché du travail* ». Signalons qu'en fonction de leur âge, les tâches exercées varient au sein du groupe. La plupart des enfants interrogés ont des années d'expérience qui diffèrent. Alors que certains ne sont qu'à quelques mois d'autres par contre travaillent depuis des années soit dans la même activité ou dans une nouvelle. Les heures de travail changent aussi selon l'activité et les horaires de travail. Mais particulièrement au niveau des travaux domestiques, il ressort que les enfants sont les premiers à se lever et les derniers à se coucher dans le ménage.

En effet, en ce qui concerne la santé des enfants, certains d'entre eux déclarent n'être jamais tombés malades depuis qu'ils travaillent : « *je ne suis pas tombé malade d'abord. Je*

*ne sais pas si ce travail est bien pour ma santé ou non* ». Mais ce point de vue pourrait se justifier par une certaine ignorance des conséquences du travail ou par le fait que certains enfants exécutent des activités plus ou moins supportables pour leur âge et leur capacité physique. En effet, ceux qui sont dans les activités non dommageables ne ressentent pas directement les conséquences du travail sur leur santé comme le témoigne ce genre de propos : « *le travail n'a pas d'inconvénient sur ma santé [...]. A ma connaissance, le travail n'a aucun impact sur ma vie quotidienne et mon développement physique et moral* » ou « *Il m'arrive souvent de tomber malade, d'avoir le paludisme par exemple mais cela n'a pas de rapport avec mon travail* ». Un parent d'enfant travailleur affirme que « *l'enfant est déjà tombé malade des suites de son activité particulièrement à cause de la poussière du cuir* ». Ce constat est aussi vrai pour d'autres métiers comme la mécanique pour laquelle un employeur reconnaît : « *Le métier de mécanicien est un travail insalubre, ce qui fait que les enfants évoluent dans un environnement pas propre. C'est le seul inconvénient sur la santé* ». Par ailleurs, les enfants du fait de leur fragilité physique peuvent être notamment prédisposés à certaines maladies. Un enfant de 16 ans, qui pratique la soudure, témoigne : « *Je suis déjà tombé malade et cette maladie a un lien avec mon activité ; ce sont les maux d'yeux. Mon travail ne me procure pas d'avantage sur ma santé ; c'est plutôt des inconvénients. C'est à travers cette activité que j'ai eu les maux d'yeux* ». Lors d'un focus group, les enfants rapportent que « *L'exercice du travail nous donne souvent des maladies comme les maux de tête, des accidents suite aux chocs, des blessures, des brûlures de tuyaux d'échappement des courbatures* ». Une tutrice qui n'est pas à sa première expérience dans l'emploi des filles domestiques avoue que : « *Les filles de ménage ont déjà été atteintes de "pied d'athlète"<sup>5</sup> et de "panaris"<sup>6</sup> ». Mais les conséquences les plus néfastes sur la santé et le développement des enfants se rencontrent plus souvent hors des ménages et il va de soi que, si les enfants les ignorent, les employeurs sont mal placés pour les dévoiler. En effet, il ressort des échanges avec les structures administratives que « *les enfants sont également souvent maltraités physiquement et verbalement ce qui n'est pas sans effet sur leur santé, leur moralité. Il y a l'exemple des enfants qui se livrent à la consommation de la drogue, et à la prostitution aux niveaux des mines et carrières* ». Selon les associations interviewées, les enfants qui travaillent sont victimes d'une « *Absence de prise en charge en cas d'accidents ou de blessures ou de maladies par leurs patrons* ».*

---

<sup>5</sup> Les **pieds d'athlète** sont généralement causés par des **dermatophytes**. Ils se manifestent sur les pieds habituellement **entre les orteils** se développent sur les couches supérieures de la peau et dans un environnement souvent humide et chaud.

<sup>6</sup> Inflammation aigüe des doigts ou des orteils, appelée aussi mal blanc. Le panaris est en général provoqué par l'infection au niveau des doigts ou des orteils de pieds par une bactérie : de type staphylocoque ou streptocoque. Certaines conditions, comme un milieu humide, peuvent favoriser le développement de cette bactérie.

### VI.3- DESTINATION DES GAINS OBTENUS

S'il est ressorti que les enfants s'orientent très tôt dans le travail du fait de la non-scolarisation et de la pauvreté des familles, il devient donc pertinent de savoir si le travail ainsi effectué permet dans une certaine mesure de satisfaire les besoins qui les y ont poussés. L'analyse des interviews montre que les revenus tirés du travail sont assez maigres d'une façon générale et réussissent à peine à satisfaire les seuls besoins de l'enfant. Toutefois, certains n'hésitent pas à voir cela comme un avantage tout en minimisant les inconvénients comme ces enfants lors d'un focus group qui pensent que l'avantage de leur travail sur leur vie quotidienne est qu'ils arrivent à acheter des habits avec l'argent qu'ils gagnent.

Pourtant, ces enfants travailleurs ne rencontrent pas les mêmes opportunités en ce qui concerne la rémunération et ses modalités. Certains sont rémunérés au jour le jour, ou par mois tandis que d'autres, peuvent travailler comme s'ils étaient dans leur propre famille et donc sans s'attendre à une rémunération directe de ce travail. C'est le cas de cette fille dont nous parle son employeuse « *Dans l'avenir je vais m'occuper de son mariage, c'est une dette pour moi car je ne la rémunère pas actuellement. Si elle décide de faire le commerce, je vais l'aider avec des fonds [...] il n'y a pas de différence entre elle et moi je l'a traite comme ma petite sœur* ». Certes, ce genre de discours n'est pas fréquent, mais les promesses évoquées sont rarement tenues car les relations employeurs/employés sont toujours assorties de contentieux et en l'absence de cadre réglementaire, c'est la raison du plus fort qui fait office de loi. En effet, les filles domestiques sont employées pour plusieurs années mais sans contrat de travail fixant les droits et devoirs par rapport à l'emploi.

Pour ceux qui travaillent tout en logeant chez leurs parents, ce sont ces derniers qui se chargent souvent de garder les revenus des enfants : « *Quand je gagne de l'argent, je donne à ma mère pour qu'elle économise pour moi* », nous dit un enfant de 13 ans qui travaille dans la mécanique automobile et qui vit avec ses deux parents. Un autre apprenti garagiste de 17 ans, qui vit également avec ses deux parents nous dit que : « *Je gagne de l'argent pour me nourrir et je suis tranquille [...]. L'argent que je gagne pourra m'aider à m'inscrire à l'école l'année prochaine [...]* ».

Selon certains, une partie de l'argent obtenu sert à venir en aide aux parents : « *L'essentiel de l'argent qu'on gagne est destiné à l'alimentation, mais on économise un peu aussi pour nos petits besoins (chaussures, vêtements...) et parfois aussi pour aider nos parents à faire face aux dépenses familiales* ». C'est ce qui est également ressorti du focus group organisé avec des enfants travailleurs dans l'arrondissement de Bogodogo. Ces propos sont aussi corroborés par une des associations interviewées qui a mené plusieurs activités et études

sur le travail des enfants. Selon cette association, « *Certains enfants domestiques travaillent pour pouvoir aller à l'école le soir, dans ce cas les gains vont dans la scolarisation. Mais pour ceux qui ne sont pas scolarisés, il y a une moitié des gains qui vont en famille. Les filles gardent une partie des gains pour elles mêmes pour préparer leur trousseau de mariage. Certains cherchent à avoir un moyen de déplacement, un vélo* ».

En somme, très souvent, les enfants sont appelés à assurer des tâches qui sont au-delà de leur capacité physique tout en étant pas bien nourris dans leur lieu d'activité. Ils sont donc exposés à toutes sortes de risques qui sont parfois ignorés des enfants eux-mêmes, de certains parents, tuteurs ou employeurs jusqu'au moment où survient un problème. En plus, le travail précoce prive les enfants d'une bonne scolarisation nécessaire à leur épanouissement et à leur formation. Cette situation est aggravée par le fait que les gains obtenus n'arrivent pas à résoudre les problèmes quotidiens a fortiori prévenir les graves risques encourus. Néanmoins, on peut retenir que les enfants, étant souvent contraints au travail par la force des choses, y trouvent certains avantages dans la mesure où, il permet, un tant soit peu, de satisfaire certains besoins, souvent vitaux. Ainsi, il n'est pas étonnant que, de leur appréciation du travail, transparissent des points positifs qui ne doivent toutefois pas être interprétés comme une quelconque propension des enfants au travail. Cela dit, des efforts doivent être fournis de part et d'autres par des parents et des pouvoirs publics pour une scolarisation ou une formation des enfants, seuls moyens de les préserver du travail précoce et ses conséquences.

## VII- LES PROJETS D'AVENIR DES ENFANTS

---

A l'origine, le travail de l'enfant s'inscrivait dans un processus de socialisation et servait à le former dans un métier qui allait devenir le sien une fois devenu grand. Cette perception du travail s'inscrit dans le sens d'un apprentissage qui rentre dans le cadre d'un projet d'avenir rarement maîtrisé par les enfants, les parents et les employeurs, mais qui a pour rôle de permettre à l'enfant de pratiquer le métier qu'il a appris depuis le jeune âge. Mais très souvent, il peut arriver que l'enfant soit mis au travail sans que cette activité s'inscrive dans un plan plus global en rapport avec ses projets futurs. Quoi qu'il en soit, notre analyse sur les projets d'avenir des enfants a pour but de faire le point sur l'état des perceptions et des aspirations en la matière.

### VII.1- PERCEPTION DU TRAVAIL

La perception du travail des enfants est tributaire des raisons du travail et varie en fonction des acteurs impliqués. En effet, s'il est admis que l'école est la place idéale pour les enfants, à partir du moment où pour une raison ou pour une autre, ils n'y sont pas, le travail des enfants se perçoit souvent comme une bonne chose. Un tuteur s'exprime ainsi : « *pour moi c'est une bonne idée que les enfants travaillent pour éviter le chômage (à ne rien faire). Mais les employeurs ne doivent pas les faire travailler sous pression tels que porter les charges lourdes* ».

Les enfants, étant les premiers concernés par le phénomène, n'hésitent pas à se prononcer en incriminant les causes qui les y ont conduites. Selon eux, à défaut d'aller à l'école, il est bon de travailler « *parce que, si tu ne vas pas à l'école ce n'est pas intéressant de s'asseoir à la maison* ». Mais, cette perception du travail, de la part des enfants, est une sorte de résignation au travail dans la mesure où le travail devient bon quand on n'est pas inscrit à l'école. Il en découle donc que la raison qui justifie une bonne perception du travail des enfants est le fait qu'ils ne soient pas scolarisés. Cela traduit une réalité d'autant plus préoccupante pour les enfants à tel point que, comme nous le verrons plus bas, toutes les solutions préconisées pour lutter contre le travail précoce tournent autour de leur réinsertion à l'école. Toutefois, à ce niveau, d'autres enfants perçoivent le travail comme une opportunité dont il faut consolider les acquis dans la mesure où il demande une assistance dans leur activité.

Quant aux parents d'enfants travailleurs, leur perception n'est qu'une prolongation de celle des enfants avec une insistance sur l'aspect nécessité qui sous-tend le phénomène. Pour un grand nombre de parents, la mise au travail des enfants permet de les canaliser, d'éviter

qu'ils tombent dans les vices (vols, délinquance, prostitution, vagabondage,...) d'être oisifs et de vagabonder à longueur de journée. Ils pensent qu'« *il est bon pour un enfant de travailler (en cas d'échec à l'école) car le travail assure une autonomie financière à l'enfant [...] le revenu de l'enfant peut permettre de financer ses études.* ». Cette perception est beaucoup liée à la pauvreté des ménages qui manquent souvent du minimum vital à plus forte raison scolariser les enfants pour les préserver du travail précoce. Dans ce cas de figure, les parents ne peuvent qu'approuver ou même encourager le travail des enfants comme ce parent quinquagénaire qui pense que : « *c'est bon pour un enfant de travailler [...] s'il n'y a pas à manger à la maison ça sera bon pour l'enfant de travailler pour avoir à manger* ». Il ressort donc de l'avis des parents que le travail des enfants est perçu comme nécessaire autant pour lui que pour la famille.

Comme certains pensent que tout le monde n'est pas apte à réussir à l'école, ils trouvent que le travail des enfants entre dans le processus de leur socialisation, de leur éducation. Selon un employeur, « *le travail des enfants est bon parce que tout le monde ne peut pas réussir à l'école. Mais, si tu apprends un métier c'est bon* ». En outre une employeuse, pense que « *le travail des enfants est une bonne chose car cela contribue à l'éducation des enfants. Pour les filles par exemple le travail leur prépare à entrer dans la vie de foyer (de couple). Concernant les garçons, le travail leur permet de se réaliser, d'éviter de vagabonder et même de devenir des délinquants* ». Pour ces personnes, le travail prépare les enfants à être de futurs responsables, c'est-à-dire à savoir prendre soins de leurs ménages plus tard lorsqu'ils seront adultes. Pour ce faire, il faut que les enfants apprennent un métier, dès leur jeune âge. Cependant, ce qui est déplorable, c'est que dans le même temps, les parents dans leur souci de socialisation de l'enfant, ignore les pires formes du travail. Ainsi, alors que ce travail dont il est question doit être socialisant, décent et non dégradant, il est tout son contraire. Cette idée est développée par un répondant d'une association qui dit que « *par le passé, l'enfant même doit travailler car ça fait partie de l'éducation* ».

En Afrique, la perception sociale du travail des enfants est parfois liée à la culture. En effet, dans certaines cultures notamment dans l'Est du pays nous a confié une personne ressource, on pense qu'il faut sortir et travailler hors de chez soi pour mûrir. La migration des enfants est également admise à un moment de leur vie.

Toutefois, ces points de vue ne sont pas toujours partagés et justifiés par les personnes enquêtées. En effet, certains parents n'hésitent pas à adopter une position contraire. C'est le cas de cette tutrice d'une fille domestique : « *Ce n'est pas intéressant qu'un enfant travaille, il doit aller à l'école* ». Un autre tuteur est également de cet avis : « *les enfants ne veulent pas travailler, ils s'amuse ou ils voient seulement l'argent, je pense que faire travailler un*

*enfant n'est pas bon* ». Par contre certains employeurs n'hésitent pas à bien apprécier le travail de l'enfant. C'est le cas de ce chef de garage de mécanique qui pense qu'« *il est bon pour un enfant de travailler pour apprendre un métier et gagner un peu d'argent [...] pour pouvoir subvenir aux besoins de sa famille dans l'avenir* ».

## VII.2- LES ASPIRATIONS PRESENTES ET FUTURES

Au cours des entretiens, il est ressorti que les enfants ont plusieurs préoccupations présentes et futures. Selon les récits des enfants, ils doivent travailler pour apprendre un métier mais ils sont aussi préoccupés, entre autres, par une future fréquentation scolaire et l'éradication du travail des enfants.

### VII.2.1 Les aspirations présentes

L'une des premières préoccupations est d'apprendre le métier : « *Mon objectif est de bien apprendre le métier de cordonnier [...] plus tard, je voudrais pratiquer ce métier* ». Mais il arrive que certains enfants se voient contraints de travailler pour venir en aide aux parents même si l'activité actuelle est loin d'être leur métier de rêve. C'est le cas d'un petit mécanicien de 13 ans, qui souhaite non seulement reprendre le chemin de l'école mais aussi ouvrir un atelier de couture. Ce qui n'a rien à voir avec la mécanique qu'il apprend présentement. Toutefois, tous les enfants ne semblent pas avoir la même confiance à la réussite par l'école comme l'atteste l'un d'eux au cours d'un focus-group : « *tu peux étudier jusqu'à l'université et tu ne vas pas trouver du travail ; donc si tu étudies et tu travailles un peu un peu c'est mieux.* ».

Cette position qui résulte d'une comparaison de rendements entre l'école et le travail des enfants modifie non seulement les perceptions du travail, mais aussi, contribue à réduire les propensions de ceux qui veulent se consacrer à l'école ou la combiner avec le travail. Ainsi, la plupart des parents privilégient le travail comme étant la solution fiable de réussite de leur enfant. C'est le cas de ce parent qui « *désire maintenant assurer un encadrement et apprentissage de qualité à l'enfant [...] ouvrir un atelier de cordonnerie bien équipé pour l'enfant* ». Les filles aussi suivent d'une certaine manière le même processus de socialisation qui tend à les former en « bonnes femmes de foyer ». Les témoignages des parents des filles domestiques sont assez parlants : « *Souvent elle s'occupe de mes enfants et de la cuisine, donc je ne vois pas que cela puisse jouer sur sa santé. Au contraire elle apprend à faire la cuisine, à tenir un enfant, ce qui est bon pour une future femme du foyer* ». Ainsi, quel que soit le sexe de l'enfant, le travail aurait pour but de le préparer à s'occuper d'un futur métier ou à jouer un rôle dans la société. Dans la société moderne actuelle, cette tâche d'éducation et de formation doit d'être faite dans un cadre formel qui est l'école. Mais quand

celle-ci manque d'assurer son rôle, d'autres processus de socialisation, souvent obsolètes, ont tendance à combler le vide.

## **VII.2.2- Les aspirations futures**

Malgré qu'ils soient déjà impliqués dans le travail, les enfants ne manquent pas d'idées en ce qui concerne leurs aspirations futures. Ainsi, comme on pouvait s'y attendre, les enfants ne tardent pas à proposer des solutions pour lutter contre ce phénomène dont ils ont été les victimes.

### **a) L'amélioration des conditions de travail**

S'il est vrai que les enfants travailleurs ne se plaisent pas tous dans l'activité et qu'ils formulent des idées pour y échapper, il n'en reste pas moins évident, qu'avec un certain réalisme, ils se résignent souvent dans leur situation. Ainsi, plutôt que de chercher à s'échapper du travail, ils cherchent les voies et moyens pour bien pratiquer le métier qui semble être celui de leur vie. Dans ce sens, ils ne tarissent pas de suggestions en ce qui concerne l'amélioration de leurs conditions de travail : « *je demande qu'on nous trouve du matériel pour travailler et de l'argent...* », comme le dit l'un d'eux. Ils ont notamment besoins d'argent pour acheter du matériel de travail et des moyens de déplacement. Les employeurs quant à eux, pensent qu'« Il faut ouvrir des centres de formation de métier dans chaque arrondissement et à proximité des domiciles (menuiserie, mécanique) ».

### **b) L'inscription ou la réinscription à l'école**

Comme il a été dit précédemment, tous les enfants qui travaillent proposent en premier lieu leur scolarisation comme une aspiration future qui leur permettrait de quitter le travail : « *Pour éradiquer le travail des enfants, il faut inscrire ceux qui sont intelligents à l'école [...]. Par contre, pour ceux qui ne le sont pas, il n'y a rien à faire, il faut [...] continuer à travailler pour ne pas tomber dans le vice* ». Dans ce sens, l'école et le travail sont deux aspects antinomiques de la vie dans l'esprit des enfants. Cette perception se justifie beaucoup plus chez les enfants qui s'adonnent à temps plein au travail. Pourtant, d'autres, grâce aux cours du soir, arrivent à bien combiner le travail et l'école. Certains enfants désirent être aidés à reprendre l'école plus tard et trouver du "travail" à l'image des enfants qui sont scolarisés à plein temps. Pour ces derniers, seule la scolarisation aux cours du jour serait une barrière au travail. Cette acception se conçoit aisément dans l'esprit des enfants qui n'hésitent pas à demander que les moyens soient mis à la disposition des parents pour scolariser les enfants : « *Je pense que si on arrive à mettre les moyens à la disposition des parents pour qu'ils puissent inscrire les enfants à l'école ce serait une bonne chose* » ou « *si on paye la scolarité des enfants, on pourra éradiquer le travail des enfants* ».

## VII.2.3- Quelques suggestions pour l'éradication du travail des enfants

### a) Le rôle et la responsabilité des parents

Les enfants interviewés font souvent cas de l'implication de leurs parents dans leur mise au travail. De ce fait, certains pensent qu'il leur est impossible de cesser le travail sans l'accord de leurs parents ou tuteurs : « *On peut faire des communiqués à l'endroit des enfants pour qu'ils arrêtent de travailler mais si les parents refusent, là on ne pourra pas* ». Ces propos qui viennent d'un enfant traduisent le rôle des parents dans la mise au travail des enfants. Traqués par la pauvreté, les parents sont plus préoccupés par la lutte pour la survie du ménage. Ils ne sont donc pas prêts à se passer de la contribution de l'enfant au revenu du ménage, ne serait ce que sa propre prise en charge, à plus forte raison supporter les divers coûts liés à sa mise à l'école. C'est pourquoi, certains parents, ne sont pas prêts à libérer l'enfant du travail. Un parent cordonnier de 65 ans qui travaille avec son enfant, interviewé au cours des entretiens individuels, pense que « *pour éradiquer le travail des enfants, [...] les parents ne doivent pas laisser les enfants se livrer à eux-mêmes* ». Ce qui appelle fortement à une responsabilisation des parents qui doivent donc jouer leurs rôles d'éducation, de protection et de prise en charge des enfants.

D'autres proposent la création d'emplois pour permettre aux parents de financer les études de leurs enfants. Ce qui rentre dans un cadre global de réduction de la pauvreté par la création d'emplois décents. Mais, toujours est-il que, même en sentant la nécessité de l'école, certains parents, plus ou moins indépendamment de leur volonté, mettent les enfants au travail, souvent dans leur entreprise familiale. A ce sujet, un employeur d'enfants va plus loin et propose la mise en place « *des mesures de sanction pour les parents qui ne contraindront pas leurs enfants à aller à l'école* ». Mais, dans un contexte de pauvreté et d'insuffisance de l'offre scolaire, peut-on condamner un parent pour n'avoir pas inscrit son enfant à l'école ? Si non, la responsabilité des parents serait donc à relativiser au profit de celle des pouvoirs publics.

### b) La responsabilité des pouvoirs publics

En effet, la scolarisation des enfants semble toujours être une difficulté pour les parents qui, de leur côté, se défendent en accusant l'insuffisance d'écoles publiques dans certains secteurs de la ville de Ouagadougou : « *Pour éradiquer le travail des enfants, les autorités doivent ouvrir davantage les écoles publiques, car il y a trop d'écoles privées où la scolarité est chère [...]. C'est d'ailleurs le coût élevé de la scolarité qui a fait que mon enfant n'est plus allé au cours du jour* ». L'insuffisance d'écoles publiques dans les secteurs excentrés

contraint les parents à s'orienter vers les écoles privées qui ne sont pas à la portée de certaines couches sociales. D'autres parents vont plus loin et demandent une indulgence des services publics afin d'alléger les dépenses des parents pour qu'ils puissent assurer la scolarisation de leurs enfants. Ainsi, ils concluent « *que les autorités publiques sont donc les premiers responsables du phénomène du travail des enfants* ».

En somme, comme on le pense souvent, les enfants ne sont pas toujours aussi insouciants de leur devenir. S'il est admis que leur éducation doit être assurée par l'école, à défaut de celle-ci, ils se résignent au travail pour au moins ne pas rester à ne rien faire. Ainsi, c'est tout une stratégie qui est mise en place pour aboutir aux objectifs désirés mais changeant au gré des situations dont ils n'ont pas la maîtrise. Les perceptions, attitudes et projets des enfants se résument en ces termes : « *pauvres, nous ne sommes pas inscrits à l'école... jeunes, nous travaillons pour surmonter l'oisiveté [...] aidez nous à retourner à l'école [...] sinon, donnez nous les moyens pour bien apprendre et exercer un métier* ». Ainsi, tous les acteurs, parents et pouvoirs publics, sont concernés à la hauteur de leur responsabilité. En ce sens, les parents doivent notamment s'occuper des enfants et leur assurer un bon cadre éducation. Les pouvoirs publics doivent promouvoir l'accès à l'éducation par l'admission et la rétention scolaire des enfants à travers, entre autres, la construction des écoles publiques et la lutte contre la pauvreté. En un mot, des mesures adéquates doivent être prises à tous les niveaux pour résorber le phénomène du travail des enfants.

## CONCLUSION

---

Cette étude a permis d'approfondir certains aspects qui portent sur le travail des enfants. Il s'agit, entre autres, des origines des enfants travailleurs, des raisons pour lesquelles les enfants travaillent, de leurs conditions de travail, et enfin de l'incidence du travail sur l'éducation, la santé et le développement des enfants.

Au niveau de l'origine, il ressort de l'analyse que les enfants travailleurs interviewés proviennent essentiellement de ménages pauvres, de parents travaillant dans le secteur informel et de parents privilégiant l'école coranique comme institution principale d'instruction de l'enfant. Au niveau de l'origine géographique, il est ressorti que les enfants travailleurs de la ville de Ouagadougou proviennent de presque toutes les localités du pays et que le type de travail exercé est fonction de la zone de provenance.

Pour ce qui est des raisons, plusieurs éléments ont été évoqués par les interviewés. Il s'agit entre autres de la pauvreté des ménages, de la non scolarisation ou la déscolarisation des enfants, de la survie des parents, du confiage des enfants, de l'implication des familles et des activités de contre saison.

Plusieurs aspects des conditions de travail ont été abordés. A l'exception de quelques enfants la plupart des interviewés ont jugé le travail des enfants difficile. Il est également ressorti que des punitions sont infligées aux enfants selon le degré de la faute commise et du caractère du patron. Plusieurs personnes interviewées ont reconnu que beaucoup d'enfants travaillent sans matériels de protection. Retenons aussi que la rémunération des enfants est fonction de la relation qu'ils entretiennent avec leur employeur. Même s'ils sont rémunérés, cela ne se fait pas de façon régulière ou se résume à des sommes servant tout justes à satisfaire les besoins de la journée. Beaucoup d'enfants sont également rémunérés en nature. La majorité des gains reçus en numéraire est destiné à l'achat d'effets vestimentaires et de nourriture.

Les rapports entre les enfants et les adultes travailleurs sont des rapports de domination où l'enfant subit des violences de la part des adultes. Les horaires de travail observés sont largement au dessus de la norme requise par la loi<sup>7</sup>.

En ce qui concerne l'incidence du travail sur la scolarisation et la santé de l'enfant, les propos ou discussions nous ont montré que si d'une part la mise en activité de l'enfant empêche la scolarisation, d'autre part elle permet à certains de se scolariser à travers les « cours du soir ». Sur le plan sanitaire (également développement de l'enfant), les propos

---

<sup>7</sup> Pour les enfants âgés entre 12 et 14 ans, le travail est proscrit pour les élèves et autorisé pour les enfants non scolarisés à condition qu'ils n'excèdent pas 5 heures de travail par jour.

ont montré que le travail a un effet négatif sur la santé de l'enfant même si certains propos nous ont appris qu'il n'en est rien.

La perception du travail des enfants n'est donc pas la même au sein des différents acteurs. En effet il est ressorti de l'analyse que pour certains le travail des enfants est bien à condition qu'il garde son caractère social, et pour d'autres il est à bannir de notre société. Et pour ce faire, plusieurs propositions ont été faites à savoir : confier aux enfants des tâches conformes à leur âge, scolariser gratuitement tous les enfants en âge d'aller à l'école et enfin bouter la pauvreté hors des ménages.

## RECOMMANDATIONS

---

Au regard de tout ce qui vient d'être dit, nous formulons les recommandations suivantes :

- Mettre l'accent sur les travaux légers dans la sensibilisation auprès des parents et des enfants eux-mêmes ;
- Intensifier la sensibilisation des populations sur les dangers encourus par les enfants travailleurs parfois exposés à des formes extrêmement « pénibles » de travail ;
- Mettre tous les moyens en œuvre pour favoriser l'accès aux infrastructures scolaires publiques primaires et secondaires dans les quartiers périphériques de la ville de Ouagadougou. Il s'agit d'un accès à la fois financier et géographique ;
- Prendre des mesures pour rendre effectif la scolarisation obligatoire des enfants jusqu'à l'âge de 16 ans ;
- Mener des actions pour une insertion des enfants travailleurs dans le système scolaire ;
- Placer les enfants travailleurs et déscolarisés dans des centres de formations professionnelles et les suivre régulièrement ;
- Prendre des mesures incitatives pour maintenir les enfants dans le système scolaire ;
- Renforcer les capacités des organisations qui œuvrent dans la lutte contre le travail des enfants ;
- Faire une enquête quantitative sur le phénomène en 2012 pour avoir des informations à jour sur le niveau du travail des enfants (sous sa forme dangereuse) au Burkina Faso ;

## BIBLIOGRAPHIE

---

- Baya Banza, 2003, *Travail des enfants à Ouagadougou*, in « Etudes urbaines à Ouagadougou Burkina Faso », Collection « Pays enclavés » n° 11, pp 145-160.
- FDC, 2007, *Talibés au Burkina Faso, de l'étude à l'action*, Ouagadougou, enda tm jeunesse action 50p.
- INSD, 2003, *Enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages de 2003*, Ouagadougou, INSD, 223p.
- INSD, 2003, *Burkina Faso, la pauvreté en 2003*, Ouagadougou, INSD, 70p.
- INSD, 2007, *Enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages de 2007*, Ouagadougou, INSD, 182p.
- INSD, 2008, *Rapport de l'enquête nationale sur le travail des enfants au Burkina Faso (ENTE-BF)*, Ouagadougou, INSD, 139p.
- INSD, 2009, *Education : instruction – alphabétisation - scolarisation*, Ouagadougou, INSD, 197p.
- INSD, 2010, *Monographie de la commune urbaine de Ouagadougou*, Ouagadougou, INSD, 130p.
- OIT, 2010, *Rapport I(B) : Intensifier la lutte contre le travail des enfants*, conférence internationale du travail 99<sup>ième</sup> session, Genève, Suisse, 112p.

## ANNEXE

---

### 1 - PERSONNEL PERMANENT DE L'ENQUETE

NOM ET PRENOMS	FONCTION
KANO Hamissou	Directeur de la démographie
TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith	Directrice technique de l'enquête
ZIDA/BANGRE Hélène	Coordonnatrice de l'enquête
KABORE Mahamoudou	Coordonnateur adjoint de l'enquête
OUEDRAOGO Flore Gabrielle	Membre de l'équipe technique
ZAN Lonkila Moussa	Membre de l'équipe technique
BONKOUNGOU/DONDASSE Emilie	Gestionnaire de l'enquête

### 2 - LISTE DES ANALYSTES PAR THEME

- ZIDA/ BANGRE Hélène
- KABORE Mahamoudou
- OUEDRAOGO Flore Gabrielle
- SAWADOGO Sibiri Paul
- ZAN Lonkila Moussa

### 3 - LISTE DES PERSONNES RESSOURCES DES ARRONDISSEMENTS

NOM ET PRENOMS	ARRONDISSEMENTS
DIOMA Oui	Bogodogo
NITIÉMA Martine	Boulmiougou
DIENDERE Sandra	Nongr-massom
KONCOBO Félix	Signoghin
ZOUNGRANA Paul	Baskuy

### 4 - LISTE DES AGENTS DE SAISIE

- DOUAMBA Tendaogo
- KAMBOU/PALE N. Pélagie
- KAMISSOKO Tartoum
- KABORE Sylvie
- NIKIEMA Valérie

## 5 - LISTE DES AGENTS ENQUETEURS

- BELEMWIDOUYOU Elodie
- BOUNDANE Halidou
- HIEN M. Héliane
- KABORE Massombé Crespin
- KIEMDE Moussa
- KIEMTORE Issa
- KINDA Youssouf
- OUEDRAOGO T. D. Yvonne
- SOMDA Nirbèimwin Alain
- TARNAGDA Sylvie Olga

## 5 – OUTILS DE COLLECTE

### ENQUETE QUALITATIVE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA VILLE DE OUAGADOUGOU

#### *GUIDE D'ENTRETIEN pour les Focus group –Enfants travailleurs*

##### **Note de présentation**

Nous vous remercions d'avoir accepté de nous recevoir aujourd'hui.

##### **Présentation de l'équipe** (chacun décline son identité)

**Objet de la visite** Nous menons actuellement une étude sur le travail des enfants dans la ville de Ouagadougou. Cette enquête est organisée par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie.

Le travail des enfants est un phénomène réel au Burkina Faso. En 2006, l'enquête nationale sur le travail des enfants a révélé que 41,1% des enfants âgés de 5 à 17 ans mènent une activité économique. Parmi eux, 39,2% et 35,8% exercent respectivement un travail dommageable et un travail dangereux.

La présente enquête qui se veut qualitative, a pour but de déterminer les raisons du travail des enfants, les conditions du travail des enfants, l'incidence du travail sur la santé, la scolarisation et le développement de l'enfant ; et le projet d'avenir des enfants. Ainsi, les informations que nous allons recueillir au cours de ces discussions vont permettre d'atteindre ce but.

Est-ce que nous pouvons procéder à l'entretien?

Si nous devons tout écrire, cela nous prendra beaucoup de temps et nous perdrons en qualité également. Aussi, proposons-nous d'enregistrer avec le magnétophone que voici.

Merci. Est-ce que nous pouvons commencer ?

##### **IDENTIFICATION**

1. Arrondissement.....
2. Secteur.....
3. Lieu.....
4. Date de l'entretien.....
5. Groupe cible.....
6. Langue d'interview.....
7. Nom et prénom de l'Animateur.....

- 8. Nom et prénom du Secrétaire.....
- 9. Nom et prénom de l'Observateur.....
- 10. Heure de début de l'entretien .....
- 11. Heure de fin de l'entretien.....



**II Raisons du travail des enfants**

**III Conditions de travail**

**IV Incidence du travail sur l'éducation, la sante et le développement des enfants**

**V Les projets d'avenir des enfants**

<b>ENQUETE QUALITATIVE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA VILLE DE OUAGADOUGOU</b>
--

**GUIDE D'ENTRETIEN** pour les *Enfant travailleurs*

**Note de présentation**

Nous vous remercions d'avoir accepté de nous recevoir aujourd'hui.

**Présentation de l'équipe** (chacun décline son identité)

**Objet de la visite** Nous menons actuellement une étude sur le travail des enfants dans la ville de Ouagadougou. Cette enquête est organisée par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie.

Le travail des enfants est un phénomène réel au Burkina Faso. En 2006, l'enquête nationale sur le travail des enfants a révélé que 41,1% des enfants âgés de 5 à 17 ans mènent une activité économique. Parmi eux, 39,2% et 35,8% exercent respectivement un travail dommageable et un travail dangereux.

La présente enquête qui se veut qualitative, a pour but de déterminer les raisons du travail des enfants, les conditions du travail des enfants, l'incidence du travail sur la santé, la scolarisation et le développement de l'enfant ; et le projet d'avenir des enfants. Ainsi, les informations que nous allons recueillir au cours de ces discussions vont permettre d'atteindre ce but.

Est-ce que nous pouvons procéder à l'entretien?

Si nous devons tout écrire, cela nous prendra beaucoup de temps et nous perdrons en qualité également. Aussi, proposons-nous d'enregistrer avec le magnétophone que voici.

Merci. Est-ce que nous pouvons commencer ?

**IDENTIFICATION**

1. Arrondissement.....
2. Secteur.....
3. Lieu .....
4. Date de l'entretien.....
5. Groupe cible.....
6. Langue d'interview.....
7. Nom et prénom de l'Animateur.....

8. Nom et prénom du Secrétaire.....
9. Nom et prénom de l'Observateur.....
10. Heure de début de l'entretien .....

**I Caractéristique socio-économiques et démographiques de l'enfant**

- 1- Nom et prénom.....
- 2- Sexe.....
- 3- Age.....
- 4- Lieu de naissance.....
- 5- Lieu de résidence il ya un an.....
- 6- Religion.....
- 7- Fréquentation actuelle.....
- 8- Dernière classe fréquentée.....
- 9- Aptitude à lire.....
- 10- Métier.....
- 11- Etat matrimonial.....
- 12- Survie du père .....
- 13- Survie de la mère.....
- 14- Lien de parenté avec le logeur ou tuteur.....

**II Origines des enfants travailleurs**

**III Raisons du travail des enfants**

**IV Conditions de travail**

**V Incidence du travail sur l'éducation, la sante et le développement des enfants**

**VI Les projets d'avenir des enfants**

<b>ENQUETE QUALITATIVE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA VILLE DE OUAGADOUGOU</b>
--

**GUIDE D'ENTRETIEN** pour les *Parents/Tuteurs des enfants*

**Note de présentation**

Nous vous remercions d'avoir accepté de nous recevoir aujourd'hui.

**Présentation de l'équipe** (chacun décline son identité)

**Objet de la visite** Nous menons actuellement une étude sur le travail des enfants dans la ville de Ouagadougou. Cette enquête est organisée par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie.

Le travail des enfants est un phénomène réel au Burkina Faso. En 2006, l'enquête nationale sur le travail des enfants a révélé que 41,1% des enfants âgés de 5 à 17 ans mènent une activité économique. Parmi eux, 39,2% et 35,8% exercent respectivement un travail dommageable et un travail dangereux.

La présente enquête qui se veut qualitative, a pour but de déterminer les raisons du travail des enfants, les conditions du travail des enfants, l'incidence du travail sur la santé, la scolarisation et le développement de l'enfant ; et le projet d'avenir des enfants. Ainsi, les informations que nous allons recueillir au cours de ces discussions vont permettre d'atteindre ce but.

Est-ce que nous pouvons procéder à l'entretien?

Si nous devons tout écrire, cela nous prendra beaucoup de temps et nous perdrons en qualité également. Aussi, proposons-nous d'enregistrer avec le magnétophone que voici.

Merci. Est-ce que nous pouvons commencer ?

**IDENTIFICATION**

1. Arrondissement.....
2. Secteur.....
3. Lieu .....
4. Date de l'entretien.....
5. Groupe cible.....
6. Langue d'interview.....

7. Nom et prénom de l'Animateur.....
8. Nom et prénom du Secrétaire.....
9. Nom et prénom de l'Observateur.....
10. Heure de début de l'entretien .....
11. Heure de fin de l'entretien.....

**I Caractéristique socio-économiques et démographiques**

- 1- Nom et prénom.....
- 2- Sexe.....
- 3- Age.....
- 4- Lieu de naissance.....
- 5- Lieu de résidence il ya un an.....
- 6- Religion.....
- 7- Dernière classe fréquentée.....
- 8- Aptitude à lire.....
- 9- Métier.....
- 10- Etat matrimonial.....
- 11- Lien social (de parenté) avec l'enfant.....

**II Raisons du travail des enfants**

**III Conditions de travail**

**IV Incidence du travail sur l'éducation, la sante et le développement des enfants**

**V Les projets d'avenir des enfants**

<b>ENQUETE QUALITATIVE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA VILLE DE OUAGADOUGOU</b>
--

**GUIDE D'ENTRETIEN** pour les *employeurs des enfants*

**Note de présentation**

Nous vous remercions d'avoir accepté de nous recevoir aujourd'hui.

**Présentation de l'équipe** (chacun décline son identité)

**Objet de la visite** Nous menons actuellement une étude sur le travail des enfants dans la ville de Ouagadougou. Cette enquête est organisée par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie.

Le travail des enfants est un phénomène réel au Burkina Faso. En 2006, l'enquête nationale sur le travail des enfants a révélé que 41,1% des enfants âgés de 5 à 17 ans mènent une activité économique. Parmi eux, 39,2% et 35,8% exercent respectivement un travail dommageable et un travail dangereux.

La présente enquête qui se veut qualitative, a pour but de déterminer les raisons du travail des enfants, les conditions du travail des enfants, l'incidence du travail sur la santé, la scolarisation et le développement de l'enfant ; et le projet d'avenir des enfants. Ainsi, les informations que nous allons recueillir au cours de ces discussions vont permettre d'atteindre ce but.

Est-ce que nous pouvons procéder à l'entretien?

Si nous devons tout écrire, cela nous prendra beaucoup de temps et nous perdrons en qualité également. Aussi, proposons-nous d'enregistrer avec le magnétophone que voici.

Merci. Est-ce que nous pouvons commencer ?

**IDENTIFICATION**

1. Arrondissement.....
2. Secteur.....
3. Lieu .....
4. Date de l'entretien.....
5. Groupe cible.....
6. Langue d'interview.....

7. Nom et prénom de l'Animateur.....
8. Nom et prénom du Secrétaire.....
9. Nom et prénom de l'Observateur.....
10. Heure de début de l'entretien .....
11. Heure de fin de l'entretien.....

**I Caractéristiques d'identification des employeurs**

- 1- Dénomination ou type d'activité.....
- 2- Nom et fonction du répondant.....
- 3- Sexe.....
- 4- Age.....
- 5- Date de création de l'entreprise.....
- 6- Zone d'intervention.....

**II Origines des enfants travailleurs**

**III Raisons du travail des enfants**

**IV Conditions de travail**

**V Incidence du travail sur l'éducation, la sante et le développement des enfants**

**VI Les projets d'avenir des enfants**

<b>ENQUETE QUALITATIVE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA VILLE DE OUAGADOUGOU</b>
--

**GUIDE D'ENTRETIEN pour les Associations et Ministère**

**Note de présentation**

Nous vous remercions d'avoir accepté de nous recevoir aujourd'hui.

**Présentation de l'équipe** (chacun décline son identité)

**Objet de la visite** Nous menons actuellement une étude sur le travail des enfants dans la ville de Ouagadougou. Cette enquête est organisée par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie.

Le travail des enfants est un phénomène réel au Burkina Faso. En 2006, l'enquête nationale sur le travail des enfants a révélé que 41,1% des enfants âgés de 5 à 17 ans mènent une activité économique. Parmi eux, 39,2% et 35,8% exercent respectivement un travail dommageable et un travail dangereux.

La présente enquête qui se veut qualitative, a pour but de déterminer les raisons du travail des enfants, les conditions du travail des enfants, l'incidence du travail sur la santé, la scolarisation et le développement de l'enfant ; et le projet d'avenir des enfants. Ainsi, les informations que nous allons recueillir au cours de ces discussions vont permettre d'atteindre ce but.

Est-ce que nous pouvons procéder à l'entretien?

Si nous devons tout écrire, cela nous prendra beaucoup de temps et nous perdrons en qualité également. Aussi, proposons-nous d'enregistrer avec le magnétophone que voici.

Merci. Est-ce que nous pouvons commencer ?

**IDENTIFICATION**

1. Date de l'entretien.....
2. Groupe cible.....
3. Nom et prénom de l'Animateur.....
4. Nom et prénom du Secrétaire.....
5. Nom et prénom de l'Observateur.....
6. Heure de début de l'entretien .....

7. Heure de fin de l'entretien .....

**I Caractéristiques de la structure**

- 1- Dénomination
- 2- Nom et fonction du répondant
- 3- Date de création
- 4- Zone d'intervention
- 5- Population cible

**II Origines des enfants travailleurs**

**III Raisons du travail des enfants**

**IV Conditions de travail**

**V Incidence du travail sur l'éducation, la sante et le développement des enfants**

**VI Les projets d'avenir des enfants**